

L'Ecole centrale formera des opératrices pour l'industrie générale de la robe

Il faut une main-d'œuvre canadienne suffisante pour éviter l'importation massive des produits finis chez nos voisins — Un cours d'une durée de dix semaines sera inauguré au milieu de janvier: on peut s'inscrire maintenant — L'industrie de la robe est très importante dans le Québec et à Montréal, il faut remplacer annuellement quelque 2.000 employées sur les 14.000 qui sont au travail — Vingt-cinq candidates seulement pourront s'inscrire pour le premier cours — Excellentes conditions de travail dans cette industrie

Continuant de collaborer étroitement avec l'industrie de la robe, l'Ecole centrale des métiers du commerce, 1265, rue St-Denis, C'est en complétant le cours de haute couture donné dans cette institution que l'occasion s'est présentée d'entraîner des opératrices. Au début, seulement 25 élèves pourront être acceptées, l'on prévoit que le nombre des candidates dépassera de beaucoup ce chiffre.

En effet, l'industrie de la robe revêt une grande importance dans notre province. On peut dire que 80 pour cent des produits canadiens en cette sphère proviennent de manufactures du Québec. A Montréal seulement, les établisse-

ments de cette industrie fournissent du travail à quelque 14.000 employés commandant une paye annuelle d'environ onze millions de dollars. Il faut dire que 88 pour cent des manufactures de notre province se trouvent situées dans la métropole et les environs.

Présentement, environ 2.000 employées quittent leurs emplois annuellement pour diverses raisons. Il faut les remplacer et il ne serait pas possible à l'industrie de le faire et de répondre à la demande des détaillants sans faire appel à de la main-d'œuvre étrangère. Les représentants de l'industrie de la robe ont donc prié le ministère du bien-être social et de la jeunesse d'étudier ce problème et d'offrir aux jeunes un cours leur permettant d'acquiescer les notions nécessaires à leur emploi par les manufactures. On notera l'importance du problème si l'on songe que les détaillants canadiens, l'année dernière, ont importé des États-Unis pour deux millions de dollars de produits finis parce que les entreprises de notre pays ne pouvaient suffire à la tâche. Aussi les dirigeants de l'industrie de la robe prévoient-ils que les diplômées de l'Ecole des métiers du commerce seront absorbées par le marché du travail dès la fin du cours. Les frais d'inscription seront de \$20 pour le cours entier, et le cours sera offert trois fois par année scolaire. Comme il est signalé plus haut, seulement 25 candidates pourront être acceptées, et l'on peut s'inscrire immédiatement.

Dans l'industrie de la robe, la semaine d'une opératrice est de 40 heures, soit cinq jours de huit heures, avec la possibilité de huit heures de travail supplémentaire. On sait que les conditions de travail dans les manufactures sont étroitement surveillées par la Commission conjointe de l'industrie de la robe de la province de Québec, relevant du ministère du travail.

Carnet mondain

THE ANNIVERSAIRE

Un thé sera offert au Cercle universitaire le samedi 13 décembre, en l'honneur de Mes Marcelle Hémond-Lacoste, Suzanne Raymond-Filion, Elizabeth Monk et Constance Short, les quatre premières femmes admises au barreau de la province, soit en 1942. Mentionnons parmi les invitées: Mmes J. Lefebvre-Houde, Marie-Pauline Launier-McIver, Mionne LeGault-Tessier, Miles Pauline Calais, Suzanne Barrière, Liliane Balazero, Mme Françoise Perron-Desjardins, Mlle Thérèse Crompt, Hélène Gélinas, Yvette Dussault, Wilhelmina Holmes, Cecily Sampson, Leda Tremblay, Frieda Salmon, C. Kirkland, Claire L'Heureux, Jeanne-Arce Lemay, Judith Gamache, Rosa Gualtieri, Kay Mason, Jacqueline Bissonnette, Germaine Brissot, Hélène Grigorjova, Marcelle Lussier, Alberte Perron, Clémence Cadotte, Gabrielle LeBel, Monique Perrault, Anne-Marie Marier, Denise Roby, Eliane Leboeuf, Lise Langlois, Huguette Marleau, Andrée Lamotte, Jeanne Bilodeau, M. Wasserman, Lucile Gauthier, Ginette Fournier, Marguerite Choquette, E. Fontana, M. Goldman, K. Shor-netsky, D. Dohan, A. Hood, M. Melissas, Fathia Ismael, Jacqueline Beaupré, Callie Morin, Madeleine Rousseau, Andrée Morin, Gabrielle Vallée, Annette April, Louise Galipeault, Claire Rivier, Edith Lemay et Marguerite Gauthier.

FIANÇAILES

Le Dr et Mme D-R. Bisson, font part des fiançailles de leur fille, Rita, à M. Guy Leduc, fils de M. et de Mme Claude Leduc.

Le Dr et Mme J-Roland Bro-sard annoncent les fiançailles de leur fille, Denise, avec M. Guy Marcell, de Sorel, fils de M. et de Mme J-E-R. Marcell, de Montréal.

A L'ARTILLERIE

La fête enfantine organisée par les dames auxiliaires de la 3e division de l'Artillerie royale canadienne, à l'occasion de Noël, aura lieu samedi après-midi, le 13 décembre, à 2 h., aux casernes de la rue Craig est.

O'HEARN-FLETCHER

Jeudi matin, en l'église de l'Ascension de Notre-Seigneur, a eu lieu le mariage de Mlle Dorothy Suerman Fletcher, fille de M. R. G. H. Lash, directeur des relations extérieures, M. Claude Melançon, directeur du service de la publicité française, M. Omer Boivin, surintendant général du district de Montréal, et quelques autres chefs de service.

Saint Nicolas à Trois-Rivières

Je n'y étais pas, je ne l'ai donc pas vu, mais un lecteur de la-bas, courtier d'assurances agréé, m'annonce la nouvelle en soulignant qu'il croit que la chose va m'intéresser et m'adresse en même temps une grande page d'annonces de la maison Fortin, invitant la population, par la voix du "Nouveliste", au magnifique cortège de Saint-Nicolas, accompagné de près de 150 personnages de l'histoire et de la légende. Il y a quelques années, une lectrice de l'Abitibi m'avait écrit que dans sa région, cette année-là, saint Nicolas avait été aussi à l'honneur. A-t-on continué dans cette bonne voie?

A Trois-Rivières, la parade a eu lieu samedi dernier, 6 décembre, justement le jour de la Saint-Nicolas: c'est le calendrier liturgique qui le dit, pas seulement la publicité.

Dans sa page d'annonces, la maison Fortin a réservé un grand espace pour le résumé de l'histoire du bon évêque de Myre qui, à cause de sa grande charité, avait un sens social extraordinaire: l'histoire nous rapporte qu'il aida un brave père de famille à marier ses trois filles en leur procurant miraculeusement à chacune une dot convenable; et la légende veut qu'il ait ressuscité trois petits enfants qu'un diable de boucher avait mis au saloir en petits morceaux... Tout ça c'est du service social ou n'y connaît rien... En plus d'être le patron des jeunes filles à marier, des enfants perdus, il est encore le patron des écoliers. Mais il a eu tant de bienfaits pour tous que nombreux sont ceux qui se réclament de sa protection dans les contrées lointaines: les marins, les marchands, les voyageurs, etc. Et ce n'est pas au ciel

qu'il habite à présent que saint Nicolas si bon, si bon sur la terre, peut avoir moins de bonté? Pourquoi alors, n'aimerait-il pas autant les petits enfants d'aujourd'hui? Les braves petits écoliers de 1952? Il n'y a qu'à lui demander probablement et son bon vieux cœur va se mettre à battre comme autrefois, avec autant de générosité. Surtout s'il voit, de la-haut, son sosie se promener avec succès dans nos rues bien décorées...

Le grand courant moderne dans la publicité et la propagande, c'est de faire nouveau, d'offrir du nouveau, de rechercher du nouveau (même si ce n'est jamais si nouveau que ça), même de la plus sottise façon parfois. Alors, pour faire changement, tout le monde aime tant ça le changement, mettons en vedette, à l'occasion de Noël, l'Enfant-Jésus et saint Nicolas, pour remplacer les mythes et les gnomes. Quelle source de renouvellement aussi pour les décorations et les vitrines! Rien qu'à y penser je me sens une âme d'étalagiste... C'est d'ailleurs comme ça chaque hiver à l'approche des Fêtes et, ma foi, si j'avais le temps, je crois que j'offrais mes services pour travailler à quelques vitrines ou aider quelque sacristine fatiguée à faire la crèche de son couvent...

En attendant ces nouvelles activités, je crois qu'il faut offrir des félicitations aux dirigeants de la maison Fortin de Trois-Rivières pour son regain de jeunesse, de vérité et de bon goût. Tout comme je me permets de remercier ici mon correspondant d'avoir pris la peine de m'écrire en plus de m'avoir adressé la page du journal dédiée au bon vieux saint Nicolas.

Germaine BERNIER

En voiture, mesdames les journalistes!

Le dîner de Noël du Canadien National servi en premier à bord d'un train spécial — Entre le 20 décembre et le 3 janvier, plus de 1.000 dîners seront misés au four pour les repas des voyageurs — 3.475 plum-puddings mis en boîtes d'une livre — Une recette vieille de plus de cent ans

C'est une tradition à présent qui paraît solide comme toute tradition qui se respecte: chaque année, au mois de décembre des que le plum-pudding est prêt, les autorités du Canadien National font appeler un train qui n'a ni sa longueur habituelle ni son horaire coutumier mais qui est d'un luxe! Pensez! On met à la disposition des rédacteurs des journaux, des revues et de la radio, un wagon-salon et un wagon-restauration qui rouleront, s'il vous plaît, pendant deux heures, autour de la ville, conduite à l'aller par une locomotive Diesel et au retour, par le tunnel de la montagne, par une locomotive électrique! Nous partons donc, en bande, à heure fixe, comme pour un vrai voyage à la suite, on appellera ça une fausse sortie mais rien n'est plus réel que le dîner servi en cours de route, et ne peuvent être plus réelles non plus, pour le palais, les délices de tous ces bons plats, petits et grands, et du plum-pudding donc!

Ce joyeux dîner en roulant était présidé hier par le président général de la compagnie, M. Donald Gordon, dont c'était justement le jour d'anniversaire. Des bons souvenirs lui ont été exprimés auxquels il a répondu avec entrain et tout le monde a mis son cœur pour lui chanter: Happy birthday to you! Etait aussi présents: M. G. H. Lash, directeur des relations extérieures, M. Claude Melançon, directeur du service de la publicité française, M. Omer Boivin, surintendant général du district de Montréal, et quelques autres chefs de service.

Le Canadien National exploite son propre service de wagons-restaurants. Ce service fait partie de ceux des wagons-lits et des wagons-restaurants dont le gérant, M. H. B. Parr, a fait remettre à chaque convive un plum-pudding en conserve qui, même quand il n'est plus conservé, laisse dans vos mémoires un souvenir qui... se conserve tout seul...

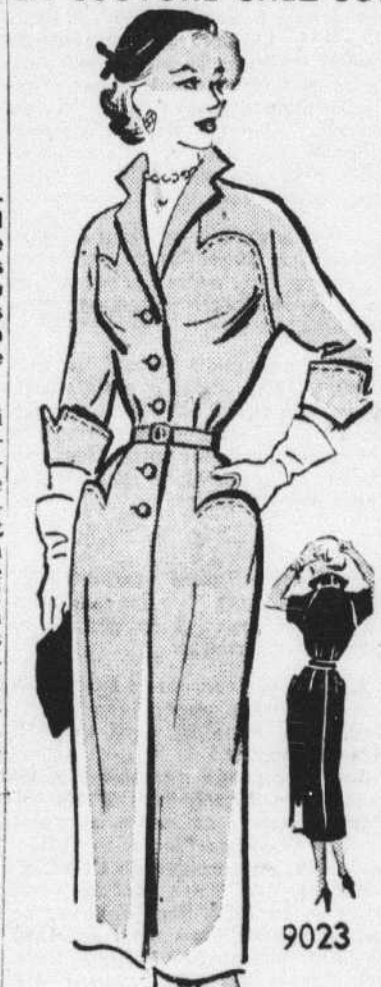
Pendant la période des fêtes qui s'étend du 20 décembre au 3 janvier le Canadien National s'attend à servir quelque 20.000 clients. Les préparatifs sont faits des mois à l'avance. Plus de 1.000 dîners, dont le poids total s'élève à neuf tonnes, seront misés au four. On en fait l'achat dans les différentes régions desservies par le Canadien National.

Comme d'habitude le plum pudding occupera une place d'honneur dans le menu du temps des fêtes. Ce mets est fabriqué par M. F. A. Conway, chef cuisinier du réseau, d'après une recette vieille de plus de cent ans. Cette année on mettra en boîtes à Montréal quelque 3.475 plum-puddings. Chaque boîte pèse à peu près une livre. Le plum-pudding est cuit au commissariat du Canadien National à Montréal.

Le "mince pie" et la sauce aux canneberges font aussi partie du menu des fêtes. Les tartes sont faites dans les cuisines des wagons-restaurants afin de leur conserver toute leur saveur. De fait tous les mets servis dans les wagons-restaurants sont préparés dans la cuisine même des wagons à l'exception des plum-puddings.

Les voyageurs dans les trains du Canadien National durant le temps des fêtes peuvent se faire servir des repas de Noël dans les wagons-restaurants ordinaires, les wagons-café et les wagons-salons-café. Bien que le repas complet ne soit pas servi dans les wagons-salons-café, les voyageurs peuvent tout de même commander le plum-pudding et le "mince pie". Nous donnerons un autre jour la recette de ce fameux plum-pudding.

LA COUTURE CHEZ SOI



Si vous aimez les épaules tombantes, les manches dolman et les trois-quarts, voici un modèle qui vous ira à ravir.

Ce patron No 9023 est offert pour les tailles 12, 14, 16, 18, 20, 40. Le grandeur 16 requiert 2 verges, et 1/2 d'un tissu de 54 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de 40 au Service des patrons. "Le Devoir" 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'inclure un bon de poste ou un mandat de messagerie de 40. Aucun timbre n'est accepté. Écrire clairement nom, adresse, numéro de district postal, le numéro du patron et la grandeur exacte désirée. Ces patrons ne sont pas échangeables.

Récollections

Au couvent des religieuses de Marie-Réparatrice, 1025 ouest, boul. Mont-Royal, il y aura en décembre, récollection: dimanche le 14, pour messielles; à 8 h. 45 chapellet suivi de la messe, déjeuner et conférence vers 10 h. 15 par un Père Trinitaire. Pour dames, mardi 16, dirigée par le Père Lorenzo Gauthier, C.S.V.; à 2 h. 30, heure d'adoration suivie de la conférence. Les habituées sont cordialement invitées à amener leurs amies.

Le menu de Noël

Démonstration culinaire à l'Ecole municipale de Verdun, 1000, 5e avenue, à 7 h. 30, le 16 décembre. Le menu exécuté sera celui de Noël. Toutes les dames et les demoiselles sont invitées.

Jeunes Canadiennes en Asie

Trois jeunes Canadiennes ont reçu leurs papiers officiels de l'armée et de la Croix-Rouge, cette semaine, avant de partir pour Tokyo où elles espèrent passer la fête de Noël.

Ces trois jeunes filles sont Naomi Griffin, de Ponticent, Colombie-Britannique, Ina-Anne MacGregor, de Fort William et Lise Laurendeau, de St-Gabriel de Brandon.

Interrogée avant son départ, Lise Laurendeau, employée au service de transfusion de la Croix-Rouge à Montréal, et la seule représentante bilingue du groupe, a dit avoir mangé son dîner de Noël avant de quitter la maison. Elle compte bien atteindre Tokyo avant la période des Fêtes. Chose qui est possible, s'il n'y a pas trop de perte de temps au cours de la longue envolée.

Actuellement, le Canada compte 17 jeunes filles en Extrême-Orient. Trois d'entre elles sont des Canadiennes françaises, dont deux de Montréal. Ce sont Louise Guérin, de Hull, Simone Masson et Gertrude Trotter. Une autre jeune fille du Québec fait partie du groupe, Flora Baptist, des Trois-Rivières.

Conseils à la Reine

Un quotidien de Londres, suggère un repos à notre jeune souveraine avant juin. Le London Daily Mirror croit que la souveraine a entrepris un programme trop lourd de réceptions officielles, et de devoirs publics pour l'année du couronnement.

Il demande une période de repos immédiatement avant le couronnement, ce qui permettrait à la jeune reine, qui n'est âgée que de 26 ans et mère de famille, de refaire ses forces en vue du grand jour et des semaines qui suivront.

Les enfants ne commandent pas à la table familiale

M. le chanoine Arthur Gaudreault, ancien curé de Bagotville, vient d'être conduit à son dernier repos dans sa paroisse natale de Ste-Agnès de Charlevoix.

Il racontait volontiers l'anecdote que voici: "J'étais étudiant au séminaire de Chicoutimi et, lors des vacances d'été, alors que nous étions tous réunis autour de la grande table familiale, ma mère présentait un plat quelconque que mon père commençait à distribuer. Lorsque ce fut mon tour d'être servi, je répondis que je ne mangerais pas ce mets. Placidement, avec, aux lèvres un léger sourire, mon père me dit: "Mon garçon, ici, tout le monde mange la même nourriture ou sinon on s'en passe. Monte dans ta chambre jusqu'à ce que tu sois décidé à faire comme les autres". La leçon du père François Gaudreault ne fut jamais oubliée".

CLINIQUE DE L'ECOLE DES PARENTS DU QUEBEC

CE QU'IL FAUT POUR ETRE HEUREUX

Si nous en croyons les correspondants qui ont collaboré à notre enquête, et cela comprend des gens n'ayant que quelques mois d'expérience conjugale, mais aussi d'autres qui sont mariés depuis trente ans, voici toutes les qualités nécessaires au développement de l'harmonie conjugale.

La charité, qui se manifeste aussi dans le respect, la courtoisie, le dévouement. Il faut aussi une solide préparation au mariage, qui renseigne les conjoints futurs et les amène à réfléchir sur les devoirs qui les attendent et à mieux commencer leur vie ensemble. L'amour lui-même, qui atteint son plus haut point dans le dévouement au bonheur de l'autre, est le sang qui nourrit l'organisme. C'est lui seul qui permet de surmonter tous les obstacles à l'union harmonieuse et au bonheur conjugal.

Voici un témoignage qui nous paraît bien illustrer cela: "... Nous sommes mariés depuis 10 ans. Nous avons eu notre part d'épreuves; peut-être pas plus, mais autant que le commun des mortels: séparation durant la guerre, difficultés de réadaptation ensuite, mort d'un enfant après une très longue maladie, etc. Donc, ce ne fut pas un paradis sans nuage. Mais notre amour était toujours présent, plus fort, plus solide semble-t-il dans les heures d'épreuve que dans les périodes joyeuses. Je ne regrette aucune des minutes vécues dans ces dix années, et c'est tout à l'honneur de mon mari".

Que de lettres nous apportent des témoignages équitables sur les raisons du bonheur conjugal! "Parce que mon mari m'aime". "Parce que j'aime ma femme et que je sens qu'elle m'aime aussi". Avec cette sécurité au cœur, qu'est-ce qui peut vraiment blesser un être humain?

Voici une liste d'autres conditions au bonheur conjugal. Nous les donnons par ordre, d'après le nombre de fois où elles ont été mentionnées:

— de bonnes qualités de caractère des deux côtés. Certains précisent même qu'elles sont encore plus importantes chez la femme que chez l'homme: "C'est la femme qui tient dans ses mains, non dans ses bras, le bonheur du ménage; tant pis si elle ne le comprend pas assez tôt"; un autre: "Il me semble que le bonheur est attribuable au bon équilibre, de la femme surtout". Cela ne veut pas dire que le bon caractère chez l'homme n'est pas important lui aussi. Un duo exige la collaboration active des deux artistes.

— la politesse et la délicatesse réciproques;

— une volonté d'être heureux qui donnera les moyens d'atteindre ce but difficile et de le rattraper s'il est perdu. Cela devra se faire par l'acceptation des conditions de vie ou la Providence nous place, l'acceptation aussi du caractère de l'autre, ses défauts aussi bien que ses qualités, l'acceptation encore des devoirs conjugaux et parentaux. Donc, il faut en pratique la collaboration joyeuse de la femme aux intérêts et aux plaisirs de son mari, l'entente dans l'éducation des enfants.

— reconnaissance des torts qu'on peut avoir. Une fois que l'un commence sincèrement à reconnaître ses torts, le ciel s'éclaircit vite et l'amour repart en avant.

Une conception identique de la vie est nécessaire, de même qu'un minimum de goûts en commun. Ici, les exigences varient. Certains demanderont un progrès ensemble dans tous les domaines et une intimité très grande, mais certains préféreront une rencontre, sur quelques plans importants avec la préservation d'une indépendance mutuelle plus grande que dans le premier cas.

Dr et Mme JUSTIN

AVIS

La plus grande VENTE de manteaux et jaquettes de FOURRURE à Montréal se tiendra durant tout le mois de décembre chez REID. Une seule visite vous convaincra que ce rare spécialiste ne vendant aucune autre marchandise que de la fourrure peut vous offrir en tout temps, aux prix du gros, aux prix de la manufacture, un vaste assortiment de baillots de peaux, nappettes ou manteaux de fourrure tout faits. Quel que soit votre choix dans la fourrure ou le style, c'est en vous rendant maintenant que vous profiterez de la plus grande vente de fourrure de la saison: N'oubliez pas qu'elle se tient chez Reid, à 1473, rue Amherst, le grand spécialiste en fourrure.

REID FOURRURES INC.

1473, RUE AMHERST

VOILA LE CADEAU LE PLUS PRATIQUE A NOEL... que vous puissiez offrir UN SOULIER BIEN AJUSTE PAR NOS EXPERTS

Que vous voudront les plus beaux cadeaux si vos pieds vous font souffrir? Donnez un cadeau pratique qui apportera confort l'année durant.

Confiez-nous le soin d'ajuster parfaitement vos souliers. Les Fêtes vous apparaîtront tellement plus belles ainsi.



- PACKARD
- MacFARLANE
- SAVAGE
- BROWERS RESEARCH

Choix des meilleurs souliers pour enfants et plusieurs autres spécialités de JACQUES BERNARD Ltee

CENTRE D'AJUSTEMENT Jacques Bernard

PRÈS CHERRIER 3680 ST. DENIS

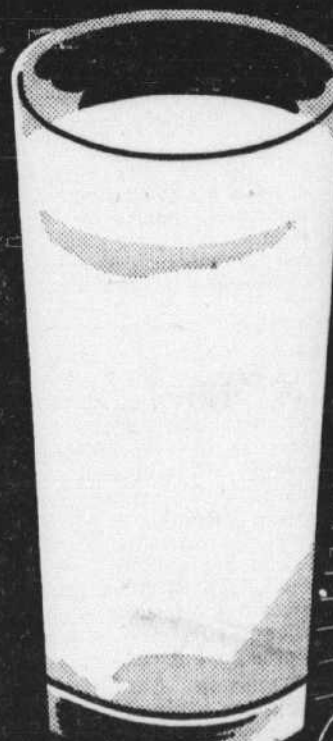
BE. 7819

SOULIERS CONFORTABLES POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS



UN GRAND VERRE DE LAIT POUPART

...il travaillera mieux



Préférez le lait POUPART à tout autre breuvage au repas de midi, il vous aidera à récupérer vos forces et à bien finir votre journée.

LAIT homogénéisé CREME BEURRE OEUFS BREUVAGE-CHOCOLAT

A. Poupard & Cie

1715, rue Wolfe FR. 2194

SPECIAL: BEURRE sans sel

CENT POUR CENT!



Labatt - n'y a rien qui la batte!

Par Cinquante

LA LÉGÈRETÉ ET LE GOÛT MOELLEUX DE LA LABATT 50 LUI GAGNENT DE JOUR EN JOUR PLUS D'AMIS ENTHOUSIASMÉS DANS LE QUÉBEC. LA PROCHAÎNE FOIS, DITES: "CINQUANTE"!... C'EST DE LA CENT POUR CENT!



Transport des marchandises

Tarifs de base uniformes sauf dans les Provinces maritimes

Décision de la Commission des transports — En vigueur vers le 1er janvier 1954

Ottawa, 12 (P.C.) — La Commission des transports a fait un premier pas, aujourd'hui, vers l'uniformisation nationale des tarifs de transport des marchandises, en décrétant des tarifs de base uniformes pour toutes les parties du Canada sauf dans les provinces maritimes.

La nouvelle échelle des taux de "caducité" sera maxima s'appliquant directement à environ \$200,000,000 des \$1,000,000,000 annuels du commerce national du transport de marchandises, dont l'entrée en vigueur vers le 1er janvier 1954.

Elle ne s'applique pas, en grande partie, aux provinces maritimes qui ne seront pas touchées par la hausse générale des tarifs de l'est, grâce à une mesure protectrice adoptée par le Parlement il y a un an.

La Commission a souligné la réduction du tarif général appliqué aux provinces de l'ouest mais laisse prévoir une augmentation ultérieure des tarifs sur le blé transporté dans cette région-là et destiné à la consommation domestique.

On prévoit que les modifications apportées au tarif de catégorie 1 qui abolissent les présents tarifs différentiels entre le Québec et le Nouveau-Brunswick et les provinces du littoral du Pacifique apporteront les résultats suivants:

1. Les tarifs appliqués aux marchandises transportées de la tête des Grands Lacs au littoral occidental s'aviliront d'une façon générale.

2. Les tarifs appliqués au Québec et à l'Ontario augmenteront.

3. Des abaissements se produiront dans les tarifs de transport de marchandises entre l'est et les points situés au-delà de la frontière du Manitoba et de la Saskatchewan.

4. Au Manitoba, à la ligne de démarcation entre l'est et l'ouest, les tarifs locaux et les tarifs est-ouest demeureront passablement stables.

Le jugement de 15,000 mots ne donne aucune indication sur l'importance des variations des tarifs régionaux. Il s'agit de maintenir les présents revenus des chemins de fer en augmentant les tarifs du Canada central afin de contrebalancer les diminutions des tarifs de l'ouest qui jouissaient d'une plus haute échelle de tarifs.

La commission des transports exempte les quatre provinces maritimes. C'est la seule exception importante au principe d'uniformisation et elle est fondée sur l'interprétation de la loi de 1951 concernant la péréquation, laquelle ordonnait une certaine mesure de protection aux tarifs des provinces maritimes. Il se pourrait que les tribunaux soient priés de se prononcer sur cette interprétation.

Réunion générale des professeurs dimanche prochain

Tous les professeurs de langue française, employés de la Commission des écoles catholiques de Montréal, sont convoqués à une réunion générale qui aura lieu dimanche prochain, à 2 h. 30, en l'auditorium du Plateau.

Cette assemblée fait suite aux démarches entreprises par l'Association des professeurs des écoles supérieures pour favoriser la rencontre des deux associations rivales qui groupent les professeurs: "Alliance" et l'A.E.C.M.

Le but de cette réunion est de démontrer aux deux associations en lutte actuellement, la nécessité d'unir leurs efforts en vue d'arriver à la signature d'une convention collective profitable à tous et dans le plus bref délai possible.

Les promoteurs de cette initiative nous représentent qu'une association a déjà répondu favorablement à l'invitation mais que l'autre a différé sa réponse à plus tard en attendant d'obtenir plus de détails sur les buts et motifs de cette démarche.

Le projet porté par l'Association des professeurs des écoles supérieures fut adopté par un vote de 60 contre 6 à une assemblée générale de ce groupement, peut se résumer ainsi:

a) réunir autour d'une même table trois représentants de l'écrit de chaque association; b) puis, en présence du comité des professeurs du Supérieur qui agirait comme modérateur, étudier les termes d'une convention collective et la manière de la présenter à la C.E.C.M. pour fins de discussion et d'adoption.

Un autre vol à main-armée dans la métropole

C'est le 9ème en quelques jours

Un autre vol à main armée a été commis, hier soir, dans la métropole. C'est le neuvième depuis quelques jours, et pourtant aucune arrestation n'a encore été faite.

Hier soir, un employé de la buvette Casavant de Granby, M. Michel Petit, âgé d'environ 30 ans, et domicilié à 288 avenue du Parc à Granby, s'est fait voler la jolie somme de \$1,200 dans la métropole.

Vers 7 h. 15, Petit entraînait dans son auto, une jeune fille stationnée rue Moreau, au nord de la rue Ste-Catherine, dans l'est de la ville. Il a fait démarrer son véhicule, mais il n'était pas rendu bien loin, qu'un inconnu, qui avait réussi à se cacher sur la banquette arrière, lui braqua un revolver sur la nuque en lui disant que c'était un hold-up. Il lui ordonna ensuite de conduire son véhicule à l'angle du boulevard Gouin et de la rue LaJeunesse.

Une fois rendu à cet endroit, le jeune Petit fut arrêté. Le voleur, qui se dit de la somme de \$1,200, l'a collecté de ses ventes de beurre dans la métropole.

L'inconnu prit ensuite la fuite et M. Petit revint au restaurant d'où il était sorti pour entrer dans son auto, au début de l'incendie, à 3101 rue Ste-Catherine est, c'est de là qu'il alerta la police.

Durant la course que le bandit devait faire, M. Petit avait passé rue Ste-Catherine près de la rue Desjardins. Mais dans son élan, il ne pensa pas à y entrer avec son véhicule.

Le bandit serait un homme âgé de 28 à 30 ans et pesant quelque 180 livres. Il portait une casquette de ski bleue et un paletot trois-quarts beige.

L'enquête dans cette affaire est dirigée par les sergents-détectives Francis Boire et Roland Perron, de l'école municipale des hold-up dirigée par le capitaine-détective Romeo Longpré.

Québec a fêté, hier, Abel Vineberg, de la "Gazette"

Québec, 12 (P.C.) — Les députés de la Législature de Québec ont participé, hier soir, à l'un des rares événements sur lequel Abel Vineberg ne pourra pas écrire de reportage.

Plus de 100 membres des deux chambres de Québec, à la tête desquels on compte le premier ministre, M. Duplessis, ainsi que des avocats, des hommes d'affaires et des confères en journalisme ont offert une réception en l'honneur du journaliste aux cheveux gris âgé de 62 ans.

C'était leur hommage au correspondant de la Gazette de Montréal, qui prendra bientôt sa retraite après avoir exercé sa profession à la galerie de la presse de la législature depuis 1913.

A cette époque les reportages signés par Abel Vineberg étaient considérés comme les mieux informés sur la politique provinciale. Même dans les milieux gouvernementaux les hauts fonctionnaires avaient pris l'habitude de commencer leur journée par la lecture des reportages de Vineberg sur ce qui s'était passé, ou ce qui pourrait se produire.

Officiellement, la réception au Café du Parlement a été organisée par les confrères d'Abel Vineberg à la galerie de la presse. Mais le premier ministre, avec lequel le journaliste a noué une forte amitié depuis son entrée dans la carrière politique, il y a 25 ans, s'est occupé directement de l'organisation de cette fête.

Lorsqu'il prendra sa retraite à la fin de cette année, après une carrière qui a fait de lui l'un des meilleurs journalistes au Canada, il demeurera à Montréal.

Peu d'étranges seront plus agréables et plus utiles

L'HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS "devrait, on en conviendra, avoir sa place dans toutes les bibliothèques, quelque peu importantes, publiques et privées", écrit M. Omer Héroux. Le rédacteur en chef du DEVOIR ajoute: "Et comme nous sommes à la veille des étrennes, on ne nous en voudra point d'ajouter qu'il y aurait peu de cadeaux, plus agréables et plus utiles, à offrir à des CANADIENS d'esprit sérieux, jeunes ou moins jeunes".

Le dernier tome vient de paraître. L'œuvre méritait à son auteur le prix littéraire Duvernay. Elle comprend quatre livres, soit:

I — REGIME FRANÇAIS, de 1713 à 1760 (\$2.50).
II — REGIME FRANÇAIS, de 1760 à 1793 (\$2.50).
III — REGIME BRITANNIQUE, de la conquête à 1848 (\$2.75).

IV — REGIME BRITANNIQUE et indépendance: de 1848 à nos jours (\$2.75).
Edition de luxe, numérotée et autographiée par l'auteur: \$3.50 chaque volume. Un cadeau de Noël princier!

En vente dans les bonnes librairies, et chez l'éditeur, l'ACTION NATIONALE, 986 est, rue Rachel, Montréal (CH. 5253).

C.C.F. et Crédit social se prennent mutuellement à partie à Ottawa

M. Coldwell accuse les créditistes d'antisémitisme et M. Low riposte en le traitant de révolutionnaire — Un seul député libéral participe au débat

Ottawa, 12 (P.C.) — Les chefs de la C.C.F. et du Crédit social se sont lancés hier à la tête des accusations et des contre-accusations dans un renouvellement du principal différend qui règne actuellement à Ottawa.

M. J. Coldwell, leader du parti socialiste, a accusé de nouveau le Crédit social de manifester de l'antisémitisme et du racisme et d'avoir des tendances dictatoriales et antidémocratiques. Il a présenté de longues citations pour appuyer ses allégations.

M. Solon Low a riposté que le C.C.F. lui-même tente de fomenter des haines de classes en attribuant aux gens d'affaires et aux capitaux tout ce qui va mal et il a décrit les accusations de M. Coldwell comme "des distorsions et des faussetés puériles et sans consistance".

Pendant que les libéraux et les progressistes-conservateurs écoutaient et stimulaient la discussion, M. Coldwell a cité des déclarations faites par M. C. H. Douglas, fondateur anglais du Crédit social, par M. Low lui-même et par d'autres membres canadiens du mouvement, pour accuser le parti créditiste de mépriser constamment les Juifs et de les relayer à des complots pour la domination mondiale.

M. Low a répliqué qu'il pouvait tout aussi bien discréditer tout le mouvement C.C.F. à cause de certains de ses membres qui ont préconisé l'usage de la force, la révolution, des réductions de taxes pour les corporations d'affaires et le refus de servir à l'étranger, du rant la deuxième guerre mondiale.

Il a ajouté que toute l'affaire avait été provoquée par les motifs violents que M. Coldwell a utilisés en Colombie canadienne parce que le Crédit social avait ruiné ses ambitions politiques sous le couvert de la religion.

(Le Crédit social détient le pouvoir en Colombie canadienne par un siège de plus que la C.C.F. à la législature).

Ce fut une lutte à deux, mais un libéral, M. James A. Byrne, député de Kootenay-est, s'y est mêlé en accusant les créditistes de cacher leurs ambitions politiques sous le couvert de la religion.

M. Low a déjà affirmé que son mouvement était plus qu'un parti politique et qu'il apporterait "la loi divine" au peuple, a déclaré M. Byrne.

Il a accusé M. Low d'avoir fait cette déclaration pour profiter du principe, maintenant accepté au Canada, que les groupes religieux ne sont pas sujets à la critique.

La plupart des libéraux ont pris parti pour M. Coldwell au cours de la lutte, mais quelques-uns ont applaudi M. Low. A un moment, M. George Cruikshank, libéral de Fraser Valley, Colombie canadienne, a rapproché à une couple de libéraux d'appuyer une déclaration de M. Low.

Leçon servie aux chefs communistes

Au Sénat

Ottawa, 12 (P.C.) — Les communistes et les gauchistes qui se sont présentés devant une commission sénatoriale hier, à Ottawa, se sont fait dire de cesser leurs discours politiques et d'en venir aux faits.

Ils se sont présentés devant la commission bancaire et commerciale du Sénat pour formuler leur opposition aux modifications projetées au code pénal.

Tim Buck, chef national du parti ouvrier - progressiste (communiste); Gui Caron, chef du même parti dans le Québec; William Kashan, secrétaire du parti, et Roscoe Rodd, de Windsor, président de la Ligue des droits démocratiques, qui est d'inspiration communiste, se sont présentés devant la commission.

Il y a eu plusieurs interruptions de la part des membres de la commission alors que M. Buck a dit que les dispositions pour rendre plus sévères les peines prévues par le code pour trahison, ont été rédigées à la demande des Etats-Unis et qu'une liberté fondamentale est ainsi minée.

Quand M. Rodd a dit que la phraseologie du code ménerait à une "répression comme celle qui existe aux Etats-Unis", le sénateur J. W. de B. Farris, président intérimaire de la commission, lui a dit de cesser d'attaquer les Etats-Unis et de limiter ses remarques au Canada.

M. Buck a précisé qu'un article qui empêche de préconiser le renversement du gouvernement par la force pourrait servir à supprimer l'agitation politique "contre la présence de troupes étrangères au Canada ou l'usage des troupes canadiennes contrairement aux directives du gouvernement, comme ce fut le cas lors de l'incident de Kojé.

M. Caron n'a parlé que très brièvement. Il s'est plaint qu'il n'y ait pas de copie française des amendements projetés. Il a donc demandé des explications.

"Ces amendements, sont en français", a répondu le sénateur Farris, "et vous pouvez vous les procurer chez l'imprimeur de la reine".

La commission sénatoriale des services armés devrait entendre le général MacArthur

(Le sénateur Hunt)

Washington, 12 (P.A.) — Le sénateur Lester Hunt, démocrate du Wyoming, a proposé, aujourd'hui, que la commission sénatoriale des services armés se réunisse d'urgence pour entendre les vues du général MacArthur sur les moyens de mettre fin à la guerre de Corée.

Le président Truman, qui a eu, hier, des mots acerbes à l'adresse du général MacArthur et du général Eisenhower, a rejeté un projet de conférence à la Maison Blanche avec les deux généraux.

M. Truman doute que le général MacArthur ait découvert un nouveau moyen de faire la paix. A son avis, la promesse que le général Eisenhower avait faite durant sa campagne électorale d'atteler en Corée s'il était élu, est une promesse de démagogue.

Les observations du président ont soulevé de vives protestations parmi les républicains. Le sénateur Hunt s'est contenté de dire à un journaliste:

"J'aimerais que le sénateur Richard Russell (démocrate de la Géorgie) convoque l'un ou l'autre général ou tous deux au Capitole devant la commission des services armés".

Le sénateur Russell, président de la commission qui avait fait enquête sur le rappel du général MacArthur, par le président Truman, en 1951, est absent de Washington.

Le sénateur Hunt, membre de cette commission, a exprimé l'avis que le Congrès devrait être "informé et consulté" immédiatement si on a trouvé un nouveau plan de paix.

Appel en Egypte à la "guerre sainte" contre la France

Le Caire, 12 (P.A.) — Al-Ahram, journal indépendant du Caire, a annoncé, aujourd'hui, que le mufti d'Egypte, une des plus hautes autorités spirituelles de l'Islam, a invité tous les peuples musulmans à faire la guerre sainte à la France.

Al-Ahram ajoute que le mufti, le cheikh Hassanin Mohammed Makhlouf, a lancé l'appel à la "jihad" à cause des prétendues atrocités des Français au Maroc et en Tunisie.

Entre temps, trois puissants groupes politiques d'Egypte — la Fraternité musulmane, le parti socialiste et le parti paysan — ainsi que le Comité de la libération arabe, ont convoqué, pour ce soir, une assemblée de protestation "contre la politique française en Afrique du Nord".

Eisenhower évite toute dispute entre Truman et MacArthur

Honolulu, 12 (P.A.) — Le président élu Dwight D. Eisenhower, qui se repose sous le soleil d'Hawaï de sa tournée coréenne et de ses nombreux entretiens politiques, a soigneusement évité de se mêler à toute dispute entre le président Truman et le gén. MacArthur au sujet d'une solution destinée à régler la paix en Corée.

Le gén. Eisenhower se propose de jouer au golf aujourd'hui. Il doit aussi s'entretenir avec M. John Foster Dulles, futur secrétaire d'Etat et le gouverneur Douglas McKay, de l'Oregon, choisis par M. Eisenhower comme secrétaire de l'intérieur.

Selon deux intimes du futur président des Etats-Unis, ce dernier éviterait de participer publiquement à toute controverse avec le président Truman. Ce dernier a qualifié hier, la tournée de M. Eisenhower en Corée "de manifestation démagogique" et a ajouté que le devoir du général MacArthur, en qualité de soldat, est de mettre le président au courant de toute solution qu'il pourrait proposer pour mettre fin à la guerre coréenne.

Le président Truman a presque refusé toute conférence Truman-Eisenhower-MacArthur pour étudier la solution de paix. Il a déclaré qu'une telle réunion, selon lui, serait futile.

Augmentation de salaire à quelque 144,000 cheminots

Sept pour cent plus sept cents l'heure — Les compagnies acceptent ainsi le rapport majoritaire de la Commission fédérale de conciliation

Les quelque 144,000 employés de fer canadiens ont annoncé qu'ils acceptaient le rapport du tribunal de conciliation présidé par M. le juge Kellock de la Cour Suprême du Canada, tribunal appelé à juger le différend au sujet des salaires et autres questions, entre les chemins de fer et 17 unions d'employés non affectés à l'exploitation.

"Le rapport recommandait une augmentation de salaire de 7% plus 7 cents l'heure. Les chemins de fer ont retardé de donner suite à leur acceptation du rapport en attendant la rencontre des parties suggérée par les unions et arrangée par le ministère du Travail. La réunion s'est tenue à Montréal mercredi et s'est continuée hier (jeudi).

Comme il devenait évident, par les discussions engagées, qu'il s'écoulerait un temps considérable avant qu'on en arrive à une entente sur l'une quelconque des recommandations du rapport, les chemins de fer, afin de faire disparaître les différences dans les taux de salaires que le tribunal a dit exister, ont avisé le comité de négociation des unions qu'ils mettaient en vigueur, à partir du 1er décembre, les augmentations de salaires de 7% plus 7 cents l'heure qui ont été recommandées. Les employés non visés par les ententes discutées bénéficieraient aussi d'une augmentation.

Le Canada, 3ème grande puissance commerciale du monde!

Ottawa, 12 (P.C.) — Les exportations accrues du Canada peuvent en faire cette année la troisième grande puissance commerciale au monde, mandent les experts commerciaux du gouvernement.

Les Etats-Unis occupent la première place et la Grande-Bretagne deuxième. Le Canada et la France se disputent la troisième place depuis plusieurs années.

Le Canada, qui ne compte qu'une peine le tiers de la population de la France qui est de 42,000,000, a détenu la troisième place pendant presque toute la période d'après-guerre, soit jusqu'à ce que la France de remette des effets de la dévastation, et la reprenne en 1951.

Cependant, cette année, la récolte de blé en France n'a pas été brillante, tandis que celle du Canada a été la plus imposante de son histoire. Les ventes de papier-journal, de métaux, de farine et d'autres articles du Canada se sont accrues sensiblement.

La perspective que le Canada dépasse la France est envisagée dans la revue de 67 pages sur le commerce étranger publié par le Bureau de la statistique, pour le premier semestre de 1952.

Une comparaison de la position commerciale du Canada par rapport à celle de la France a été faite par l'entremise de chiffres fournis par le Fonds monétaire international, mande le Bureau.

Ces chiffres démontrent que les exportations du Canada traduits en dollars américains se chiffrent annuellement par \$4,300,000,000 au cours du premier trimestre de 1952, par \$4,800,000,000 au cours du deuxième et \$4,200,000,000 au cours du troisième. Les chiffres de la France sont décidément inférieurs, à savoir, \$4,100,000,000 pour le premier trimestre, \$4,000,000,000 pour le deuxième, et \$3,400,000,000 pour le troisième.

Les experts ont d'avis que les importations françaises ont dépassé celles du Canada au cours du premier semestre de 1952, mais prévoient qu'elles seront équilibrées quand les statistiques seront compilées pour l'année complète.

Le choc contre le poteau a été si violent que le jeune conducteur a été projeté à l'extérieur, s'assommant sur la chaîne du trottoir. On le transporta d'urgence à l'hôpital Notre-Dame, mais il mourut des suites de ses blessures. Le corps a été subsequmment transporté à la morgue où l'on devait faire enquête aujourd'hui sur cet accident.

Le conducteur de la camionnette a été interrogé par la police, mais il n'a pas été détenu.

A date, les morts accidentelles dans le district de Montréal sont de 218. Le plus haut chiffre précédemment enregistré fut de 213, en 1950.



COURVOISIER
THE BRANDY OF NAPOLEON

Fait honneur à qui l'offre
plaisir à qui le boit.

VOTRE BUREAU CHEZ VALIQUETTE



FAUTEUIL A BASCULE



LA-Z-BOY

Le fameux fauteuil LA-Z-BOY qui vous assure un confort parfait. Fauteuil tabouret.

\$84.50

Vendredi ouvert jusqu'à 9 heures



915 EST, STE-CATHERINE PL. 8811

FONDE LE 10 JANVIER 1910

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

"Le Devoir" est imprimé aux nos 430-434 est, rue Notre-Dame à Montréal par l'imprimerie populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur-proprétaire. Directeur-gérant: Gérard Filion.

"Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Audit Bureau of Circulations, et de la Canadian Daily Newspaper Association. La Canadian Press, est seule autorisée à faire l'emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et aux agences Reuters, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières à "Le Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (un an): Canada (sauf Montréal et la banlieue), \$12.00; Montréal et banlieue, \$16.00; États-Unis et Commonwealth, \$14.00; Union postale, \$16.00. ÉDITION DU SAMEDI (un an): Canada, \$4.00; États-Unis et Union postale, \$5.00. Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Autorisé comme matière postale de deuxième classe par le ministère des Postes, Ottawa.

Téléphone: BELAIR 3361*

VENDREDI, 12 DECEMBRE 1952

Le couronnement d'une grande oeuvre

L'inauguration du quatrième poste français

Le doyen de la Faculté des Sciences de l'Université Laval, M. Adrien Pouliot, représentait le 30 novembre dernier, à l'inauguration du quatrième poste radiophonique français des Prairies, celui de Saskatoon, le président du Bureau des Gouverneurs de Radio-Canada, ainsi que le Conseil de la Vie française; il a fait, lors de la dernière réunion de celle-ci, un enthousiaste rapport de sa délégation.

Les journaux français de l'Ouest confirment ce rapport et cet enthousiasme. En fait, ce fut évidemment un événement historique considérable que cette manifestation de Saskatoon.

Événement d'ordre religieux, autant que patriotique, ainsi qu'on l'a hautement et fièrement proclamé.

Nous croyons que nos lecteurs sont assez au courant des luttes des minorités pour ne point s'étonner de nous entendre, à propos d'une pareille aventure, prendre un ton un peu vif.

Les minorités, sans doute, nous ont depuis longtemps habitués à l'héroïsme; mais l'héroïsme, pour être devenu chez elles fait courant, n'en commande pas moins la même admiration.

Il en faut toujours revenir à une distinction essentielle.

Alors que chez nous, par exemple, personne ne se serait avisé d'exiger que, pour recevoir de la radio officielle la même somme de service que leurs concitoyens de langue française et de foi catholique, les anglo-protestants soient contraints de s'imposer des sacrifices spéciaux, dans l'Ouest il a fallu que les minorités franco-catholiques, après avoir vainement tenté d'obtenir de la radio officielle un service qui les satisfait, se vissent répondre: *Il faudrait mieux que vous vous établissiez des postes indépendants.*

L'entreprise paraissait dépasser les capacités et les ressources des minorités franco-catholiques. Elle n'excédait point leur courage.

Elles se mirent donc à l'oeuvre avec l'énergie et la ténacité que commandaient les hautes valeurs qu'il s'agissait de sauvegarder.

Elles procédèrent avec méthode, comptant sur leur esprit de sacrifice d'abord, sur leur volonté de ne rien laisser perdre de l'héritage des aïeux; comptant par la suite sur la fraterne coopération des Canadiens français du dehors.

Aucun de ces calculs ou de ces espoirs ne fut trompé.

L'un après l'autre les quatre postes français sont sortis du sol. Finalement, après beaucoup de travail, d'argent et de dévouement déployés, ils ont réussi à prendre place à côté des postes officiels.

Mais payés par les nôtres, ils sont, quoi qu'ils soient, et bénéficiant de leur collaboration, restés la propriété de ceux qui

BLOCS-NOTES

Tribunal européen

L'assèmblement avant-hier des sept juges de la nouvelle Cour suprême de l'Europe occidentale marque un pas de plus vers la fédération européenne. Sans doute les juges restent nombreux, et la création d'une Autorité politique pour toute cette région si profondément divisée depuis des siècles n'est pas chose facile. Mais à travers toutes les difficultés, l'idée continue son chemin et progresse lentement.

Le nouveau tribunal aura une juridiction restreinte, puisqu'il ne sera saisi que des litiges portant sur le plan Schuman qui met en commun les ressources de charbon et d'acier des six pays qui participent à cet accord. Dans le tribunal de sept juges, chacun de ces pays — France, Allemagne occidentale, Italie, Belgique, Hollande et Luxembourg —, a un représentant, avec un second juge pour la Hollande. Le représentant de l'Italie, le juge en chef Pilotti, a signalé le fait que la nouvelle cour doit garantir à toutes les parties, qu'il s'agisse des six États eux-mêmes, d'entreprises industrielles ou d'individus, que les organes dirigeants du nouveau consortium charbon-acier ne dépasseront pas les limites fixées.

Dans le cadre du plan Schuman comme pour tous les autres objectifs que doit comporter l'unité européenne, les deux partenaires les plus importants sont, de beaucoup, la France et l'Allemagne. Le sort de ce programme à la fois nécessaire et ambitieux dépend donc surtout de ces deux pays, et en particulier de leurs relations, de la possibilité d'une coopération franche et loyale entre ces deux peuples depuis si longtemps ennemis, mais qu'un danger commun doit rapprocher. Sur les chances d'un tel accord, les événements des dernières semaines ont apporté des indications plutôt encourageantes.

La Sarre

D'abord l'élection de la Sarre. Ce petit territoire minier de mille

ni à l'Allemagne parce que la production de charbon et d'acier de la région permet à l'Allemagne de dominer l'Europe sur le plan industriel, tandis qu'avec la Sarre, la France obtient la parité avec l'Allemagne.

Si le vote avait été dans l'autre sens, l'opinion française aurait pu se dresser contre la ratification de l'union européenne. Le projet d'internationalisation aurait donc eu des chances d'être accueilli, et la région serait même toute désignée pour devenir la capitale du consortium charbon-acier.

Vers la Fédération de l'Europe

L'avènement d'une véritable fédération européenne qui ne se limite pas au plan Schuman dépend surtout, dans le cadre actuel du projet, de la ratification des deux instruments diplomatiques signés en mai dernier, en vue de la participation de l'Allemagne à la défense de l'Europe. A Paris comme à Bonn la ratification rencontre de l'opposition, mais il est entendu que le vote de Bonn doit venir d'abord. Pour le moment, le succès de cette ratification tient à un problème constitutionnel. Si le présent parlement de Bonn a le droit de ratifier les deux accords, la majorité des voix suffit et le gouvernement Adenauer peut l'obtenir. Mais s'il faut procéder par amendement à la constitution, les deux tiers des voix sont nécessaires, et en ce cas le gouvernement de Bonn échouera.

Des procédures ont été inscrites devant les tribunaux pour faire décider la question, mais là encore la manœuvre est délicate car la Cour suprême comporte deux chambres dont l'une seulement est favorable au point de vue du gouvernement. Le vote devait avoir lieu aujourd'hui, mais le gouvernement a subitement modifié ses plans et l'a retardé au 12 janvier: dans l'intervalle le gouvernement

LETTER D'OTTAWA

SOCIALISTES ET CREDITISTES SE PRENNENT AUX CHEVEUX

Echos de l'élection provinciale de Colombie, préliminaires de la prochaine campagne fédérale

par Pierre VIGANT

OTTAWA, 12. — Les socialistes et les créditistes, les deux nouveaux partis qui se traitaient jusqu'ici avec ménagement à la Chambre des Communes, se combattent avec acharnement depuis la dernière élection provinciale de la Colombie. On sait que les créditistes n'ont emporté que de justesse contre les socialistes lorsqu'il s'est agi de remplacer le gouvernement de coalition libéral-conservateur qui a été écarté. La Chambre des Communes retiendra des échos de cette campagne électorale âpre et violente. Et ces échos se prolongeront d'autant plus que les deux partis se préparent à s'affronter de nouveau au cours de la prochaine campagne fédérale.

Les socialistes et les créditistes se sont pris aux cheveux hier — ce sont les deux chefs qui se sont portés de durs coups — et l'on peut être assuré que les choses n'en resteront pas là. Le chef socialiste, M. Coldwell, a répondu à l'attaque que lui avait portée le chef créditiste, M. Low, au début du débat sur l'adresse par un réquisitoire soigneusement préparé. M. Low a tout de suite répliqué par un discours en grande partie improvisé, mais qui ne manquait pas d'habileté. Les libéraux se sont fort amusés de cette violence qui relie entre les deux partis d'opposition. Ils ont souvent applaudi M. Coldwell qui a remporté les honneurs de la journée. Quant aux conservateurs, ils sont restés impassibles: ils avaient l'habitude de s'entendre assez bien avec les créditistes, mais ils ne se résignent pas facilement à la perte d'une bonne partie de leurs effectifs en Colombie qui ont été absorbés par les créditistes sous la direction du nouveau premier ministre W. A. C. Bennett, un ancien député conservateur.

Une "menace" dans l'Ouest

Les créditistes tentent même de monter une organisation sérieuse en Ontario. Quant au Québec, ils se sont interdits d'y prendre pied depuis que les grands chefs libéraux ont mis à l'index M. Louis Even et l'Union des électeurs qui avaient prêché la doctrine créditiste pendant des années et obtenu des succès limités sans doute, mais des succès quand même. Dans le moment, les créditistes apparaissent à tous les autres partis comme une véritable menace, au moins dans les provinces de l'Ouest. C'est parce qu'ils prennent aujourd'hui au sérieux qu'on les attaque à la Chambre.

La Bible ou... le pétrole?

Les cyniques soutiennent que le pétrole a joué un rôle beaucoup plus considérable que la Bible dans la victoire créditiste en Colombie. Ils prétendent que la caisse

Racisme et antisémitisme

La discussion a porté sur le racisme et l'antisémitisme dont les socialistes accusent les créditistes. Dans les premiers jours de la session, M. Low avait accusé M. Coldwell d'avoir eu recours à des tactiques qui sentaient l'égout en portant des accusations de racisme et d'antisémitisme au cours de la campagne de Colombie. M. Coldwell avait forcé à retirer ces paroles non parlementaires. Dans son discours d'hier, M. Coldwell a cité de nombreux extraits de discours créditistes et d'articles de journaux créditistes pour démontrer les tendances antisémites et dictatoriales qui se manifestent au sein du parti. La réponse de M. Low a consisté à dire que le parti créditiste ne saurait être tenu responsable des propos tenus par tous ses membres. Il a aussi établi une distinction entre le sionisme international, qu'il considère comme un mouvement politique qu'il dénonce, et l'antisémitisme dont il se défend.

Abus

En passant, M. Coldwell a reproché aux créditistes d'abuser de la Bible et de la religion pour se recruter des adhérents et mousser les affaires du parti. C'est une accusation qui avait déjà été portée par le ministre libéral de l'Alberta, M. Prudham, la semaine dernière, et qui a été reprise aujourd'hui par M. Byrne, député libéral de Kootenay-est en Colombie. On sait que le fondateur du parti créditiste canadien, feu William Aberhart, était un pasteur protestant et que sa première organisation politique s'appelait *Prophetic Bible Institute*. Ses disciples n'ont pas abandonné cette tradition.

Jusqu'ici, les créditistes n'avaient

compte obtenir une décision favorable de la deuxième chambre du tribunal.

Il est fort possible que ce délai ne retarde rien en réalité quant à l'avènement de la fédération européenne car la France attendrait de connaître les vues du nouveau président des États-Unis avant d'aller plus loin dans ce programme. En attendant, les travaux préliminaires se poursuivent. Il y a une dizaine de jours s'est réuni à Paris un sous-comité chargé de préparer un projet d'Autorité politique européenne tel que prévu par le plan Schuman.

Selon les intentions actuelles cette Autorité comporterait deux assemblées, l'une élue au suffrage universel par les États membres, et l'autre élue par les parlements des États membres. La seconde chambre nommerait un exécutif composé de ministres choisis dans les six gouvernements. Cette Autorité politique aurait juridiction non seulement sur le plan Schuman, mais aussi sur l'armée européenne; éventuellement ses pouvoirs augmenteraient à mesure que la fédération prévue étendrait le champ de ses activités.

Les obstacles dans cette voie restent considérables; l'on comprend que la France en particulier redoute le réarmement de l'Allemagne alors qu'elle-même doit envoyer ses divisions au loin, à la défense de son empire et des pays de l'Union française. Mais même indépendamment de la menace soviétique, qui reste le motif le plus urgent de cette fédération de l'Europe, c'est apparemment la seule voie par laquelle l'Europe occidentale puisse rétablir son équilibre économique. Une Europe forte, pacifiée et unie constituerait un facteur de premier ordre pour l'avènement de la paix dans le monde.

P. S.

LE GREC ET L'HUMANISME — II

A quoi sert-il d'étudier le grec?

par P.-Eug. LORTIE, prêtre

A quoi sert-il d'apprendre le grec? Voilà une question vieille comme le jour et que le lecteur lui-même a dû se poser une fois ou l'autre dans sa vie. C'est une question que l'on se répète chaque fois que passe par une crise tout système éducatif à base d'humanités, c'est-à-dire, plus, une question d'actualité que, depuis plusieurs années, on soulève fréquemment et parfois avec une désinvolture d'autant plus grande que l'utilité de cette langue nous paraît moins visible dans notre siècle d'utilitaristes.

Chose assez curieuse, ceux qui aiment à discuter de l'avenir des humanités grecques sont, assez souvent, ceux qui connaissent le moins bien le problème ou ceux qui ne le connaissent pas du tout. On peut se demander alors si ces profanes ne profiteraient pas du mutisme inexplicable et inexcusable des quelques sages et compétents professeurs qui possèdent bien chaque collège. Ou peut-être aussi se croieraient-ils forts de la faiblesse de certains écrits peu sérieux qui, publiés pour la défense du grec par certains des nôtres, ont fait plus de tort que de bien.

Evidemment, il ne saurait s'agir ici d'une polémique déjà engagée ou en train de s'engager entre deux factions, car il n'existe qu'un camp: celui qui critique notre enseignement. Et trouver des défenseurs de cet enseignement, ce n'est pas toujours chose facile; c'est, d'ailleurs, ce qui permettra au camp si bien organisé de chuchoter avec une pointe d'ironie qu'on ne trouve guère, dans nos humanités, d'humanistes pour défendre l'humanisme des humanités, ou simplement les humanités. Chuchotement qui sera sage — simple conseil! — d'éloigner au plus vite. Nos collègues n'ont pas devant eux un avenir aussi sombre. Ils ont vécu et ils vivront longtemps encore. L'argent ne sera jamais pour eux un obstacle, et ils ne manqueront jamais d'étudiants désireux de s'abreuver aux sources mêmes de l'humanisme. Ils vivent forts; cette force leur vient précisément et de l'humanisme qu'ils défendent à l'intérieur même de leurs murs et de l'enseignement classique qu'ils donnent. On peut penser que cet enseignement n'a pas la qualité dont rêverait l'idéaliste, mais il n'en demeure pas moins qu'il relève du plus véritable humanisme.

A ceux qui se demandent ce qu'apporte à l'élève l'étude du grec, à ceux qui ne voient pas l'opportunité d'un tel enseignement, aux parents qui auront à choisir pour leurs enfants un baccalauréat avec ou sans grec à tout cela, je veux confier quelques réflexions sur la valeur des études grecques. Nous nous limiterons ici à relever quelques avantages qu'offre l'étude des langues classiques dans le développement progressif de l'intelligence et du jugement; plus tard, dans un troisième article, nous considérerons certaines valeurs que la pensée grecque est à même de nous enseigner.

Dans nos collèges, l'effort principal déployé dans l'étude du grec porte sur la traduction. Ce sera, d'ailleurs, toujours en vue de cela que l'étudiant apprendra sa grammaire pendant quatre ans et demi. Le souci continu du cours sera de reproduire le plus fidèlement possible la pensée qu'on mettra devant ses yeux. Et s'il arrivait qu'à la fin de ses études, l'élève pût rendre la pensée exacte de l'écrivain antique, avec toutes les nuances que peut contenir un texte, celui-ci aurait franchi un pas immense dans son désir d'acquiescer une belle culture. Le jeu de l'intelligence et du jugement nous ferait voir ici comment et pourquoi le grec mérite le nom d'humanités.

Placé devant un texte, l'étudiant a comme premier devoir — ceci relève de l'évidence même — de comprendre et de saisir la pensée de l'auteur. C'est donc, en premier lieu, un acte d'intelligence qui s'impose. En face de chaque mot, le respect que le traducteur doit à la pensée de l'écrivain est sans limites. C'est là une attitude sage; chaque fois qu'un mot nouveau se présente, l'élève doit se demander ce dont ce mot est fait, quel est le sens précis ou il est employé dans la phrase, quels sont les autres significations ou emplois dont il est susceptible dans la langue. Il doit savoir, autant que possible, l'histoire de ce mot, son avenir, enfin toute sa vie. C'est ne rien de plus que saisir l'oeuvre dans toute sa pureté et qu'il pourra rendre la véritable personnalité de l'auteur.

Quel bel exercice alors pour l'intelligence que ce travail! Celle-ci, toujours en état d'éveil, cherche à se jouer des difficultés qui se présentent. Comme elle entre tout exultant avec respect dans le sanctuaire de la pensée grecque, elle veut ne pas s'aventurer; elle cherche d'abord une idée générale, puis s'attache à en préciser le sens; plus particulièrement, elle s'ap-

Prenons comme exemple poussé de ceci, une version d'un texte homérique. Précisons davantage et disons qu'il s'agit des fameux combats que se livraient Grecs et Troyens. Si le traducteur est conscient de la grandeur de sa mission et s'il entend respecter avec scrupule les nuances que l'auteur a glissées à travers sa pensée, il rend par des mots aux consonances fortes et affirmatives le bruit terrifiant des flèches se brisant avec fracas contre le bouclier des combattants. Homère lui-même a voulu par le choix de ses mots ou de ses expressions offrir à l'oreille du lecteur des sensations brutales, ainsi le collègue doit-il tenter de créer dans sa langue maternelle les mêmes impressions. Pour arriver à ce degré de perfection, le véritable traducteur joue un rôle à peu près semblable à celui d'un juge: il est celui qui décide sans cesse, éliminant et sauvant les nuances. Il sait ou, s'il ne le sait pas, il doit apprendre que de la personnalité de chacun de nos mots qui composent une phrase résultera l'ensemble des nuances qui sont exprimées dans cette phrase.

Noble mission encore que celle du traducteur! Grande mission que celle d'avoir ainsi, de façon continue, à mettre en exercice sa liberté. Entraînement à nul autre comparable que cette recherche d'équivalences d'expressions moins imparfaites, exercice de justice de l'esprit et de finesse qu'on ne saura jamais suffisamment vanter. Qui ne voit l'immense profit, non pas seulement intellectuel, mais moral et social, d'un tel apprentissage?

XX

TOUJOURS LA MARGARINE

Cher Monsieur,

Dans votre édition du 5 courant, vous publiez la lettre d'une correspondante qui s'en prend à l'explication de M. Pierre Laporte au sujet d'une note éditoriale concernant la margarine. J'ai bien l'impression que M. Laporte est capable de se défendre tout seul; je voudrais simplement souligner certains faits qui sont ignorés, semble-t-il, par ceux qui se font les juges de la margarine ne font qu'ajouter encore à la confusion et à la bêtise qui fait que les ménagères elles-mêmes sont la cause de la hausse en spirale du coût de la vie. L'arrivée en masse de la margarine fait monter très certainement les tarifs étaient encore plus hauts; nombre de produits comme le saindoux, le shortening et la peinture deviendraient inabordables. En dépit de l'apparence technique de cette lettre, je doute un peu de l'affirmation en ce qui concerne la peinture. En tout cas, la question qui se pose est précisément celle de savoir ce que valent les substituts synthétiques comme le shortening et la margarine. C'est correspondante affirme plaisamment qu'il est aujourd'hui démodé et dispendieux d'utiliser les vaches comme usine de matière grasse. Il y a toutefois des limites aux possibilités de la science et on n'a pas encore trouvé que le sache de formule chimique ou synthétique pour remplacer la gestation. Que voulez-vous, la nature a de ces caprices... chère mademoiselle, et ces dames sont encore forcées de passer par le vieux processus démodé et désuet... Et si, en apparence, le shortening et la margarine sont des substituts parfaits, le célèbre docteur Siméon, auteur de plusieurs ouvrages célèbres sur l'alimentation, prétend que les substituts végétaux aux matières grasses animales n'ont AUCUNE VALEUR NUTRITIVE. C'est ce qui, d'après lui, explique les carences de nombre de gens qui ont nourri l'impression d'être bien nourris. Encore une fois, les éprouvettes de laboratoire et même le goût ne peuvent remplacer l'estomac humain pour vérifier la valeur d'un aliment.

Je n'ai ni l'intention, ni la compétence d'entreprendre une discussion scientifique poussée mais le sujet mériterait une étude approfondie. Un autre aspect économique de la question, c'est l'avisélement des graisses animales comme le saindoux en présence de son substitut, le shortening. Cet avisélement est non seulement attribuable aux cultivateurs et à l'industrie de la salaison et ses

La Bible vous parle

(Le Souverain d'Israël) se tiendra ferme et gouvernera dans la forme de Yahweh, avec la météore du nom de Yahweh, son Dieu; et ses sujets habiteront en sécurité.

(Michée 5, 4)

(Textes choisis par la Société catholique de la Bible)

P. S.

L'ACTUALITÉ

"La fente pourvue par tel parcomètre..."

Il arrive assez rarement que des règlements municipaux pèchent gravement contre la correction française. En ces derniers temps, du moins, les textes qui viennent du service d'urbanisme sont particulièrement soignés, et les traducteurs français du secrétariat municipal ont le souci de ne pas déshonorer leur langue.

Pourtant, il s'est produit un accident la semaine dernière, auquel les journaux ont fait écho. Il s'agissait du texte d'un projet d'ordonnance concernant les parcomètres, ou les compteurs de stationnement. Les administrateurs municipaux désirent faire l'essai de ce système, en vue de mieux régulariser le remisage des voitures dans les rues.

L'auteur du texte français était apparemment prisonnier d'une rédaction anglaise qui ne valait pas cher, au dire des connaisseurs, mais qu'il lui fallait transposer le moins mal possible. C'est fréquemment l'em-

barras dans lequel se trouvent les traducteurs pressés par leurs supérieurs qui leur soumettent des phrases impossibles, mais qu'il leur faut subir, sous le prétexte que l'anglais est toujours bon.

Un conseiller ayant parcouru les onze articles du projet de règlement signala tout de suite à ses collègues quelques-unes des manigances trouvaillées qu'il y avait rencontrées: "charge", au lieu de tarif; "taux des charges"; "espaces parcomètres"; "hydrant"; "la... fente pourvue par tel parcomètre"; "proximité immédiate"; et quelques autres.

L'un des articles disait même le contraire de ce qu'il voulait stipuler: "Personne ne permettra ni ne tolérera que tout véhicule lui appartenant ou qu'il exploite ne soit stationné à travers toute ligne désignant un espace de stationnement... Ce qui équivaut à autoriser le stationnement... à travers la fameuse ligne.

Aussi bien, en matière de consolation, l'écheviller du règlement des parcomètres convient que le libellé anglais était lui-même loin de jeter du lustre sur la langue de M. Churchill.

XX

A L'ENQUETE SUR LA MORALITE

(suite de la première page)

1947, du 21 décembre 1949 et du 27 octobre 1950; elles accompagnent des remises respectives de \$1,149.83, \$651.34, \$1,681.58 et \$652.86.

Nous avons pris au hasard la première de ces listes et avons trouvé qu'elle mentionnait une saisie totale de \$635... effectuée lors d'une descente dans une barbotte! Dans cette liste, qui fait état de 414 descentes, il n'y en a qu'une où les policiers ont réussi à mettre la main sur un magot (relatif): il s'agit d'une somme de \$158. Mais, durant les trois quarts (329) de ces descentes, la police n'arrivait pas à saisir \$2 chaque fois — il y en a même 168 où la somme saisie n'atteignait pas un dollar. Quant aux autres saisies, il y en a 73 dont le montant individuel varie entre \$3 et \$10; tandis que l'on en compte 12 entre \$10 et \$50.

Et avant 1946...

Le juge demande ensuite au témoin s'il possédait des listes du genre, mais antérieures à 1946? M. Choquet répond que non, tout en admettant que des saisies ont certainement dû être opérées à partir de 1931.

Avis de décès

QUENNEVILLE — A Montréal, le 10 décembre 1952, est décédé M. Arsène Quenneville, époux de feu Alexandra Dupuis, demeurant à 7997, St-Hubert. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funéraire partira des salons mortuaires Lorenzo Neveu, 7766, St-Hubert, à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 h. Sépulture au cimetière de la Côte-des-Neiges.

LEFEBVRE — A Châteauguay, le 11 décembre 1952, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Antoine Lefebvre, né Reed (Exilda). Les funérailles auront lieu lundi, le 15 décembre, à 9 h. 30. Le convoi funéraire partira de la demeure de la défunte, 99, rang St-Jean-Baptiste, Châteauguay, pour se rendre à l'église St-Joachim de Châteauguay, où le service sera célébré. Et de là au cimetière paroissial. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NAUD, A Montréal, le 11 décembre 1952, à l'âge de 95 ans, est décédé Jean Naud, ancien chef du Bureau de prévention des incendies de Montréal, époux en premières noces d'Alexina Ratelle et en secondes noces de feu Aline Chevalier. Les funérailles auront lieu lundi le 15 courant. Le convoi funéraire partira des salons mortuaires Jos, Lussier et Fils, no 4733 av. Papineau, à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka, où le service sera célébré à 10 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Et que, faisait-on, alors, des sommes d'argent ainsi perçues? Le témoin n'en sait rien. Il ignore également qui pourrait renseigner la Cour à ce sujet. Il imagine que les agents devaient remettre les sommes saisies au chef de l'escouade de la moralité qui devait, à son tour, les donner au chef de police.

Me Parent

Le témoignage de Me Honoré Parent, ancien administrateur de la ville et directeur des services municipaux, a pris fin hier, au début de l'après-midi, après que le témoin eut répondu à quelques questions qui lui ont été posées par Me Victor Payer, c.r., procureur de M. J.O. Asselin.

Me Parent a déclaré qu'il existe 15 services municipaux dont les plus importants, au point de vue budgétaire, sont les travaux publics. Ce service requerrait une dépense de 7 millions de dollars.

En second lieu, et sur un pied d'égalité avec un budget respectif de 2 millions de dollars, venaient les services de la police, des incendies et de la santé.

Me Parent estime que le problème de la police était devenu aigu vers 1940. C'était, dit-il, à cause de la guerre qui a provoqué un manque de personnel.

Me Parent a dit encore que les problèmes de la police étaient très importants, au point de vue moral: mais qu'ils étaient secondaires, lorsqu'on les considérait sous l'angle budgétaire.

Le notaire Jeanotte

L'autre témoin à être entendu hier après-midi a été le notaire Joseph-Edouard Jeanotte, 58 ans. En 1946, au moment où les autorités municipales demandaient au premier ministre Duplessis de nommer une commission royale pour enquêter sur les activités de la police, le notaire Jeanotte, qui était membre du Conseil municipal, réclamait, lui, une enquête judiciaire. On lui a demandé hier pour quels motifs il avait adopté cette attitude. Il a répondu qu'il croyait, d'après les renseignements qu'on lui avait fournis, qu'une enquête judiciaire aurait été préférable à une commission royale.

Le notaire Jeanotte a dit encore que l'on connaissait bien, de notoriété publique, l'existence de certaines maisons de jeu telles que le club Victor ou celui qui nichait au-dessus du restaurant Northeastern, rue St-Catherine, près de St-Thomé; ou encore celui qui logeait à l'angle des rues St-André et St-Catherine.

Enfouissement des fils

Le Comité exécutif a autorisé le service des travaux publics à effectuer l'enfouissement des fils, dans la rue Saint-Hubert, entre Sherbrooke et Mont-Royal, et dans la rue Cherrier, entre Saint-Denis et Amherst. Il s'agit des fils servant aux services de signaux et de téléphone de la police municipale. La dépense autorisée est de \$8,400.

Débat toujours vif sur la margarine au Conseil législatif

Québec, 12 (D.N.C.) — La question de la margarine est loin d'être vidée au Conseil législatif. Elle a donné lieu à deux vigoureux discours hier matin, et le débat a été ajourné à la semaine prochaine.

L'hon. Elysée Thériault s'est attaqué avec violence au projet de loi qui présente le gouvernement pour décréter la saisie et la confiscation des véhicules transportant de la margarine. Il a déclaré que c'est une loi antisociale, infâme, immorale, nuisible à la population qui a droit de manger un aliment sain, nutritif et peu coûteux.

L'hon. Olier Renaud, qui lui a donné la réplique, a défendu la mesure avec non moins de vigueur. Il a déclaré que depuis cinquante ans au moins, l'économie agricole du Québec est fondée sur l'industrie laitière et que de l'avis des experts, même ceux des autres provinces, les succédanés du beurre font courir un danger de mort à cette industrie. C'est notre devoir de la protéger, a-t-il insisté.

La turbine à charbon pulvérisé, mode de traction de l'avenir

Le conférencier à la réunion d'hier soir, de l'Engineering Institute of Canada, le professeur Donald Mordell, de l'Université McGill, a révisé l'attente à voir terminer d'ici le printemps prochain la mise au point au laboratoire de dynamique des gaz du collége Macdonald d'une turbine expérimentale de 500 c.v. utilisant du charbon pulvérisé comme combustible.

M. Mordell ajoute que, bien qu'il s'agisse d'une machine destinée à des essais de portée générale, ses collaborateurs sont aussi déjà engagés dans l'étude de l'application possible d'une turbine de ce genre aux chemins de fer.

Le conférencier note que les turbines employant le gaz comme carburant sont déjà d'usage courant dans les avions à grande vitesse mais voient leur emploi restreint parfois ailleurs car elles ne peuvent utiliser le gaz ou l'huile que sous une forme raffinée et le raffinage de ces produits coûte souvent fort cher.

Il estime toutefois que l'on doit pouvoir faire utiliser par la turbine même l'huile brute et le charbon de la plus basse qualité et qu'une fois ce problème résolu la turbine deviendra le moyen universel de traction.

"On pourra se demander, ajoute-t-il, pourquoi tenir tant à pouvoir utiliser le charbon pulvérisé comme combustible dans une turbine. "Il y a là une raison d'économie générale. Certains pays, comme le nôtre, possèdent bien plus de charbon que d'huile ou de gaz. La richesse par tête du Canada en huile est d'un quart de wagonnette et la même pour le gaz; mais elle atteint jusqu'à 50 wagons par tête pour le charbon.

"Il faut aussi considérer qu'en temps de guerre, la défense requerra probablement tout le pétrole disponible. Il sera alors bon d'avoir organisé notre industrie civile de façon qu'elle puisse utiliser une turbine au charbon pulvérisé partout où l'huile et le gaz ne seront pas d'emploi essentiels."

L'Alouette en Afrique

(suite de la première page)

Nous nous présentons au poste militaire où l'on vise nos passeports. Ici, nous sortons officiellement de l'Algérie. Mais le premier poste de douane est à Gao, à mille milles d'ici, où nous entrons officiellement en Afrique Occidentale française, dans la province du Soudan.

Plein d'essence et d'eau pour mille milles de désert. 12 gallons d'eau et 70 gallons d'essence (à 70 cents le gallon!) Il y a des fûts d'essence à Bidon 5, à mi-chemin entre Adrar et Gao, mais là, elle coûte \$1.35 le gallon. Nous faisons de nombreux calculs pour nous convaincre que nous en aurons suffisamment jusqu'à Gao. Nous avons 4 gallons de jeu, ce qui est assez faible.

Promenade sur la place d'Adrar. Population presque exclusivement noire. Les Arabes et les Berbères se font de plus en plus rares. Visiions un petit hôpital bâti à la manière du pays, en terre rouge. Belle réussite. Les Français ont la vocation du désert. Leur présence au Sahara nous paraît utile et bienfaisante.

Départ demain matin pour Reggan.

N.B.—On rejoint les deux voyageurs par courrier aérien à Poste Restante, LAGOS, Nigeria, Afrique.

La loi des véhicules automobiles a été votée à l'unanimité, hier

Elle a subi cependant quelques modifications — Fascicule pour mettre les conducteurs au courant de la loi

Québec, 12 — Le bill no 9, modifiant la loi des véhicules automobiles, a été voté en troisième lecture par l'Assemblée législative. Des députés de l'Union nationale et des députés libéraux ont voté pour le projet de loi.

L'opposition a demandé que le code de la route soit appliqué avec plus de sévérité et avec plus de justice.

M. Maurice Duplessis, chef du gouvernement, lui a répondu en disant:

"Nous rendons la législation plus sévère en tenant compte du fait qu'un grand nombre des accidents de la route ont été causés par un facteur humain."

Le premier ministre a annoncé que l'administration provinciale publiera un fascicule pour mettre les conducteurs au courant de la loi.

Le député de Lévis, M. R. Bélanger, a constitué un fonds qui permettrait d'indemniser les victimes d'accidents lorsque ceux-ci sont causés par des personnes insolubles. Il a demandé au gouvernement de porter une attention spéciale au problème causé par les irresponsables qui parcourent les routes.

M. Bernard Pinard

"Le grand nombre d'accidents mortels qui se produisent chaque mois dans mon propre comté", a dit le député libéral de Drummond, "me font un devoir de réclamer une application plus sévère de la loi. C'est beau d'améliorer la loi, mais à quoi cela servira-t-il si on fait appliquer les nouvelles clauses de la même façon que les clauses actuelles?"

M. Pinard a réclame un plus grand nombre de policiers sur les routes et plus de sévérité pour l'obtention de permis de conduire, lesquels ne devraient pas, notamment, être accordés à des personnes reconnues comme des habitués de l'alcool. Le député de Drummond suggère aussi l'élargissement des routes comme moyen d'éviter un grand nombre d'accidents.

Il suggère également au gouvernement d'introduire, comme ne pas s'y dispenser des discours des libéraux, car "ce n'est que le commencement."

"L'équipe de 1952 prend son rôle au sérieux et ne fera pas à son devoir, malgré les sarcasmes, les interruptions et les injures. Nous ne sommes pas habitués à nous écraser devant un homme et nous allons rester debout", a-t-il dit.

"Tous les gens avisés savent", continue M. Lafrance, "que l'auto est devenue l'une des armes les plus mortelles et qu'il faut mettre fin à cette épidémie de suicides et d'homicides."

"Il est évident qu'il y aurait amélioration si la loi était mieux observée et si la loi des liseurs, elle aussi, était mieux respectée. Des centaines de vies auraient été sauvées, si le gouvernement n'avait fait preuve d'autant de négligence. Il ne devrait pas y avoir de favoritisme et il faudrait aussi une campagne d'éducation."

Chez nous, on laisse des milliers d'ivrognes notoirement continuer de conduire des autos. L'administration de la loi des liseurs est le gros bobo du gouvernement.

L'Orateur — On doit s'en tenir à la loi; l'administration de la loi des liseurs pourra être discutée en détail plus tard.

M. Lafrance — Je sais que le gouvernement n'aime pas que l'on parle de la loi des liseurs.

L'Orateur — Je dois rappeler le député à l'ordre et lui signaler qu'il peut en appeler de ma décision.

M. Lafrance — Je comprends la situation, ce n'est que partie remise.

M. Lorrain, bondissant: A l'ordre.

M. Lafrance — Ne vous excitez pas, mon ami. J'espère, pour terminer, que le gouvernement va enfin prendre ses responsabilités, surtout quand l'on sait que 62% des accidents mortels de la route sont causés par l'alcool.

M. Gaston Ledoux

Le député libéral de Shefford a insisté sur un point particulier: la surveillance de nos routes par la police.

Il a raconté une expérience vécue par lui-même et un compagnon sur la route de Toronto. Le chauffeur de l'automobile a été arrêté trois fois en l'espace de quelques heures pour avoir dépassé la vitesse permise. La troisième fois il a dû payer l'amende séance tenante pour éviter d'aller en prison.

"Voilà, dit M. Ledoux, comment nos routes devraient être surveillées."

M. Duplessis: Le député n'a pas fait son devoir: il aurait dû empêcher son compagnon de violer la loi.

Au prix où vous payez vos agents de police, a continué M. Ledoux, il me semble que vous pourriez en embaucher davantage. Peut-être aussi pourriez-vous en retirer quelques-uns de Louiseville, où ils protègent un patron de mauvaise foi, et les mettre sur la route.

A l'ordre.

M. Ledoux a continué en disant qu'il lui arrive de voyager en automobile de Granby à Québec et que très souvent il fait tout le voyage sans rencontrer un seul agent de la circulation. Au lieu de rester dans leur guérite et d'attendre qu'on leur signale des accidents ils devraient patrouiller les routes.

M. Marler

Le chef de l'opposition a dit qu'il suffit de lire les journaux, surtout le lundi, pour comprendre que nous sommes en présence

On ne pourra plus être sénateur et aussi conseiller

Québec, 12 (D.N.C.) — Il sera désormais défendu à l'avenir, de faire partie à la fois du Conseil législatif et du Sénat du Canada. C'est le sens d'une loi que M. Maurice Duplessis a inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée législative, hier, et qu'il a expliquée à la Chambre. On sait qu'un député à Québec ne peut pas faire partie, en même temps, de la Chambre des communes par suite d'une loi déjà ancienne.

Le temps est venu, a dit le chef du gouvernement, de décréter la mise du Conseil législatif sur le même pied que l'Assemblée législative.

En expliquant le statu quo quant aux deux conseillers législatifs qui sont déjà sénateurs, le premier ministre a déclaré que la Législature de Québec a besoin des connaissances et de l'expérience des honorables Jacob Nicol et P.-R. Du Tremblay.

"La présence de l'hon. M. Nicol au Conseil législatif, a dit le premier ministre, est certainement un actif pour la province de Québec. Il avait déjà offert de démissionner comme tel en adressant une lettre à l'hon. Adélard Godbout, mais ce dernier n'a pas pris de décision et M. Nicol est resté au Conseil législatif."

"Il y a également M. Du Tremblay, le seul journaliste à faire partie du Conseil législatif. Avec M. Nicol, M. Du Tremblay peut rendre des services incontestables à la province de Québec."

"En d'autres termes, ajouta le chef du gouvernement, nous voulons affirmer les droits démocratiques en appliquant au Conseil législatif la même mesure qu'à la Chambre des députés."

La loi n'a pas subi sa première lecture à la demande de M. George C. Marler, chef de l'opposition.

Autre message au cardinal Léger

L'Association professionnelle catholique des Voyageurs de commerce du Canada ont fait parvenir, ces jours derniers, un câblégramme au cardinal Léger, et dont voici le texte:

"A Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, S.J., du Collège Canadien, Rome (Italie)."

"Félicitations les plus cordiales et hommages respectueux de la part de l'Association professionnelle catholique des Voyageurs de commerce du Canada."

"(Signé) René-A. Charbonneau, président général. Maurice-L. Faucher, V.A., secrétaire-trésorier général."

Pensions versées à 28,000 vieux de 65 à 70 ans du Québec

Québec, 12 (D.N.C.) — L'hon. Paul Sauvé, ministre du bien-être social et de la jeunesse, a répondu à M. Lemieux, député de Wolfe, que le 31 mars 1952, 12,267 personnes recevaient l'allocation d'assistance aux personnes âgées de 65 à 70 ans; 26,843 le 30 juin et 28,724 le 30 octobre 1952.

Le premier ministre, M. Maurice Duplessis a aussi appris à M. Emilien Lafrance, député de Richmond, qu'un montant de \$124,191.66 a été dépensé, depuis le 1er avril 1948 jusqu'à maintenant, relativement à la loi instituant une enquête sur le problème du logement; qu'un montant de \$115,389.54 a été payé en salaires aux personnes suivantes: Mlle Edna Allard, Anita Allard, Bernier, Marie Gingras, Jeannine Lafleur et Lucille Talbot, MM. Emile Benoist, A. Bourdon, Osias Filion, J.-Aimé Fortin, Joseph Gingras, C.R., Juge Edouard Langlois et J. R. Latier.

Le plus des frais de voyages ont été payés à M. Emile Benoist, \$1,943.60; M. Osias Filion, \$447.00; M. J.-A. Fortin, \$1,656.56; M. Joseph Gingras, C.R., \$2,165.10 et J. R. Latier, \$923.04.

Le dernier cheque a été émis le 31 mars 1952.

Il n'est pas sage de broyer du noir et de s'inquiéter au sujet d'une maladie dont on n'est peut-être pas atteint. Ce qu'il y a de mieux à faire dans ce cas, c'est de consulter un médecin. Si le médecin constate que tout va bien, il n'est plus nécessaire de s'inquiéter. Dans le cas contraire, le médecin prescrira immédiatement un traitement.

Petites annonces

EMPLOI DEMANDE

Techniciens dans fabrication des sa-vons et cires recherche position dans Québec. Ecrire à Case 18, "Le Devoir", CR. 0794 13-12-52

LOGEMENT CHAUFFÉ À LOUER

A \$85.00, 3 1/2 pièces modernes, chauffées, éclairées sur 3 cotés, ménage fait. CR. 0794 13-12-52

TARIF

Annonces classifiées "Le Devoir" — BEIAR 3361

434 Notre-Dame est

(Commandes prises jusqu'à 10 h. a.m. pour le jour même. Pour le samedi jusqu'à 3 h. le vendredi.)

ANNONCES ORDINAIRES — Tarif minimum de 36c pour 2 lignes (12 mots).

Compter 6 mots à sa ligne. Une partie de ligne compte pour une ligne entière. Les abréviations initiales comptent pour un mot; les mots composés pour autant de mots. Chaque nombre pour un mot. Ajouter 4 mots par insertion pour indiquer le numéro de la case. Pour les réponses devant être expédiées par la poste, ajouter 5c.

GROS CARACTÈRES — Une ligne en caractère gothique 12 points (20 lettres ou espaces) équivaut à 3 lignes.

Naissances, services, services anniversaires, grand-messes, remerciements, etc., 3c. le mot, minimum 50 cents.

Visite du président général le 17 au club K.-St-Laurent

Le président du Kiwanis international, M. Walter Ray, rendra une visite officielle aux clubs kiwanis de Montréal mercredi le 17 du mois courant. Son hôte pour l'occasion sera le club Kiwanis St-Laurent et l'on nous informe incidemment que toutes les manifestations à ce déjeuner-causerie se dérouleront en français. Les autres clubs kiwanis de la métropole et de la région s'associeront au club St-Laurent pour cette visite.

Après le déjeuner, M. Ray se rendra à la fête de Noël organisée par le club Kiwanis Montréal à l'hôpital Children's Memorial, avenue Cedar, au bénéfice des enfants soignés en cette institution. Il y aura distribution de jouets et souvenirs à chacun d'entre eux et programme récréatif.

Convocations

Société St-Jean-Baptiste (section Papineau) grande soirée récréative demain soir à 8h. 15, à l'avenue, 1549 est, rue

Lagauchetière. voyageur de Commerce: assemblée du bureau de direction générale demain soir à 8h., au secrétariat, rue Laurier est.

Chimistes-coloristes du textile: le conférencier invité à la réunion de demain soir à 7h. 30, au Centre de sciences physiques de l'Université McGill, sera M. Raymond Jacoby, de New-York, qui traitera des différences entre les méthodes européennes et américaines de teinture et finissage des tissus.

fants soignés en cette institution. Il y aura distribution de jouets et souvenirs à chacun d'entre eux et programme récréatif.

La meilleure bière de riz jamais brassée



La bière dont la vente augmente le plus au Canada



Omer De Serres
cadeaux pour la ménagère

No 1) CUISEUR A PRESSION "PRESTO"
2 1/2 pintes \$14.95 ch.
3 1/2 pintes \$17.95 ch.
5 pintes \$19.95 ch.

No 2) Comple-Minutes
Peut se régler de 1 à 60 minutes. Fini email cuit blanc. Cadran chromé avec chiffres blancs. \$1.50 ch.

No 3) BALAI A ROULEAU "BISEL"
Tout en métal. Modèle VANITY avec bande de caoutchouc pour protéger les boiseries et les meubles. \$10.75 ch.

No 4) POLISSEUR ELECTRIQUE "HOOVER"
Deux brosses tournant en sens inverse: muni d'une lumière guide, par-choe et anneau au bout du manche pour être remis. Fini brun. \$59.50
Complet avec cousin de feutre et laine de mouton.

No 5) PRESSE-FRUIT "JUICE-KING"
Finis email blanc, des-ous chromé et poignée en caoutchouc noir. Très forte construction. \$9.95
Autre modèle à \$7.95

No 6) OUVRE-BOITE "CAN-O-MAT"
Modèle de luxe se fixant au mur. Trois couleurs: blanc, rouge et jaune. \$5.95
Modèle junior \$4.95
Aussi modèle chromé. Aimante \$3.95

1406, ST-DENIS LA. 0251 6793, ST-HUBERT SOUS-SOL

ACCESSOIRES ELECTRIQUES
(Strictement en gros)
Une expérience de 50 années au service des

"Le temple de la lumière"

BELAND
INCORPORÉE

7152, boulevard Saint-Laurent - Montréal

MARCHANDS ARCHITECTES ENTREPRENEURS COMMUNAUTES INDUSTRIELS

GR. 2465*

POSTES-CANADA

date à retenir en DÉCEMBRE

Date finale pour le dépôt des envois à livrer dans la localité avant Noël

AU MOINS 2 JOURS PLUS TÔT POUR LES ENVOIS EN DEHORS DE LA LOCALITE

Postez tôt. Rien de plus facile que des souhaits de Noël en retard. N'oubliez pas que le port des cartes non cachetées (pesant jusqu'à 2 onces inclusivement) est de 2c.

Aidez-moi à livrer votre courrier avant Noël

MON ALCEME CÔTÉ, C.R. 147, MINISTRE DES POSTES

W. J. TURNOUILL, SOUS-MINISTRE DES POSTES

"La liqueur par excellence"

Benedictine

LIQUEUR D.O.M

Importation française

"Dupuis" n'ouvrira ses portes qu'aux messieurs, lundi soir

La maison Dupuis Frères organisée, une fois de plus, sa traditionnelle soirée annuelle des hommes, lundi soir prochain, le 15 décembre. Rien à faire, mesdames, de 6 h. à 10 h., l'entrée vous sera absolument interdite et la consigne sera rigoureusement observée.

Vingt-sept mille invitations ont été lancées aux professionnels, industriels, hommes d'affaires et autres, mais l'entrée est libre pour tous à la seule condition, bien entendu, d'appartenir à la gent masculine.

Une équipe de guides, trente-cinq acheteuses compétentes, accompagneront ces messieurs dans les différents rayons, les dirigeront dans leurs achats et faciliteront leur choix.

Le stationnement sera gratuit sur le terrain Dupuis, rue Saint-Christophe. Il y aura également un service de vestiaire gratuit et un service d'emballage des fêtes, au rez-de-chaussée et au troisième étage.

Et pour votre tranquillité d'esprit, mesdames, Dupuis n'a rien négligé! Une carte poinçonnée sera remise à chaque homme indiquant qu'il s'est vraiment rendu chez Dupuis, qu'il est entré au magasin à telle heure et qu'il en est sorti à telle autre. A vous de la réclamer...

Donc, messieurs, n'oubliez pas votre rendez-vous annuel chez Dupuis, lundi soir prochain, le 15, de 6 h. à 10 h.

Manque annuel de la corporation des maîtres-électriciens

Le banquet annuel de la section de Montréal de la Corporation des maîtres-électriciens aura lieu de main soir à la salle Sheraton de l'hôtel Mont-Royal.

On prévoit que plusieurs centaines de membres assisteront à ces agapes annuelles. M. J.-A. Lafrance, président de la Chambre de Commerce de Montréal, sera l'invité d'honneur.

Les maîtres-électriciens sont incorporés depuis le 29 mars 1950. Depuis ce temps, la corporation n'a fait que grandir et prospérer. Ses membres ont le droit de faire légalement les installations électriques. Fidèles à l'idéal de leur corporation, ils s'efforcent par tous les moyens de protéger le public par l'application aussi intégrale que possible des prescriptions du code canadien de l'électricité et ils n'emploient que des matériaux approuvés par la "Canadian Standards Association".

Grouper les maîtres-électriciens, leur apprendre à mieux se connaître, à discuter leurs problèmes mutuels et à améliorer leurs connaissances, voilà autant de points qui constituent les buts et objets de la corporation des maîtres-électriciens de la province de Québec.

Son Exc. Jean Désy au Richelieu-Longueuil

Demain soir, au grand banquet anniversaire du club Richelieu-Longueuil, le confère d'honneur sera S. E. Jean Désy, directeur du réseau français de Radio-Canada. La réunion aura lieu dans la salle de réception du nouvel Externat classique de Longueuil.

Tous les marins étrangers seront interrogés

Washington, 12 (P. C.) — Un porte-parole du secrétariat de la justice a déclaré hier, que les membres des équipages des navires canadiens, britanniques et autres vaisseaux étrangers doivent être interrogés sur leurs opinions politiques avant de pouvoir débarquer dans les ports américains.

Aux termes des nouveaux règlements, les marins étrangers seront interrogés au sujet de leurs affiliations politiques avant de recevoir la permission de débarquer. La nouvelle loi s'applique aux équipages de tous les navires étrangers.

En réponse à une question, un porte-parole du secrétariat a déclaré que les équipages des navires canadiens devront également subir l'interrogatoire. Mais on n'a pas l'intention d'envoyer des enquêteurs spéciaux en mer pour les interroger durant les traversées, comme on le fera en certains cas sur l'Atlantique.

La loi de l'immigration Walter-McCarran, qui entre en vigueur le 24 décembre, oblige les marins étrangers à déclarer qu'ils n'ont jamais appartenu à un parti politique qui préconise le renversement du gouvernement américain par la force. Les communistes se trouvent par le fait même interdits.

DISTILLERS CORPORATION — SEAGRAMS LIMITED

AVIS DE DIVIDENDES

Avis est ici donné qu'un dividende de trente cents (30¢) par action payable en monnaie canadienne et qu'un dividende supplémentaire de cinquante cents (50¢) par action payable en monnaie canadienne ont été déclarés sur les actions ordinaires en cours, de la compagnie et payables le 15 décembre, 1952, aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 5 décembre, 1952.

Par ordre du conseil d'administration.
A. M. HENDERSON,
Secrétaire-trésorier.
Montréal,
26 novembre, 1952.

Pour dispenser les municipalités de leur contribution aux écoles d'enseignement technique

Tel est le but du bill 27 dont l'Assemblée législative a commencé l'étude hier après-midi

Québec — L'Assemblée législative a commencé hier après-midi l'étude du projet de loi no 27, bill gouvernemental soumis par M. Paul Sauvé, ministre du Bien-être social et de la jeunesse. Cette mesure législative prévoit que le conseil des ministres pourra exempter les municipalités de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Hull du paiement de la totalité ou d'une partie de la quote-part exigée d'elles pour l'entretien de certaines écoles spécialisées.

L'hon. Paul Sauvé

"La législation que j'ai l'honneur de présenter, dit le ministre de la jeunesse et du bien-être social, s'ajoute à de nombreux gestes posés par le gouvernement provincial pour venir en aide aux municipalités de la province. En vertu de la loi de l'enseignement technique, à l'article 21, le gouvernement du temps avait créé pour les villes dans lesquelles on établissait des écoles techniques, la nécessité et l'obligation de porter une partie du fardeau de l'enseignement technique tant dans le coût de la construction que de celui de l'entretien de ces écoles.

"Ainsi, la ville de Montréal devrait contribuer \$75,000 par année; la ville de Québec, \$30,000; les villes de Trois-Rivières et Hull, \$10,000.

"La loi présentée a pour effet de donner au gouvernement le pouvoir de dispenser en tout ou en partie les municipalités de l'obligation de contribuer à l'enseignement technique dans la province.

M. Ross

M. Lionel Ross, député de Verdun, rappelle que les villes de Montréal, de Québec, de Hull et de Trois-Rivières doivent actuellement payer respectivement \$75,000, \$30,000, \$10,000 et \$10,000 par année. Il ajoute qu'en 1949, le gouvernement actuel, par un amendement à la loi, a imposé une contribution de \$10,000 à la ville de Saint-Hyacinthe.

M. Paul Sauvé a répondu immédiatement que le gouvernement de l'Union nationale n'a rien imposé à Saint-Hyacinthe pour l'école du textile. Le gouvernement, quand il a acquis d'une corporation, dont faisait partie le sénateur T.-D. Bouchard, un immeuble pour la nouvelle école, a trouvé que la ville avait été amenée par le sénateur à payer une contribution annuelle de \$10,000 pour établir une sorte de lycée laïque. C'était une obligation que le gouvernement actuel a été forcé d'accepter mais il n'a rien imposé.

M. Ross. — Dans l'amendement de 1949 on ne parle pas de cela. M. Sauvé déclare de nouveau que la ville de Saint-Hyacinthe avait accepté cette obligation de \$10,000 par année imposée par la corporation dont le sénateur Bouchard faisait partie.

Le ministre ajoute que la loi actuelle a pour but de libérer toutes les villes des contributions aux écoles spécialisées opérées par le gouvernement de Québec, contributions qui leur avaient été imposées par les régimes libéraux précédents.

M. Ross. — Cette loi dit seulement que le gouvernement "peut" libérer les villes de cette obligation. Ce n'est pas une obligation mais une permission.

M. Sauvé. — Je renonce à faire comprendre au député ce dont il s'agit.

M. Hamel, député de Saint-Maurice, demande au ministre de la jeunesse quelles sont les quatre nouvelles écoles techniques, dont il fait mention.

M. Sauvé cite alors les villes de Trois-Rivières, Sherbrooke, Chicoutimi et Rimouski.

M. Hamel. — Si c'est l'intention du gouvernement d'exempter les municipalités, pourquoi ne l'indique-t-il pas dans la loi?

M. Sauvé. — Parce que les contributions municipales ne sont pas payées aux mêmes dates. Nous voulons avoir le pouvoir de les libérer lorsque la date de paiement viendra. Pour se tranquilliser, le député n'a qu'à constater que nous n'avons pas imposé de contribution aux villes où nous avons établi de nouvelles écoles techniques.

M. Marler. — Pourquoi, aussi, le gouvernement n'a-t-il pas supprimé plus tôt cette contribution; il en a eu l'occasion: "Le gouver-

Emprunt scolaire de \$1,500,000

Ce montant servira à l'aménagement de classes nouvelles pour les écoliers protestants

Le "Protestant School Board of Greater Montreal" a décidé hier d'emprunter un montant de \$1,500,000 en vue de la construction de 25 écoles, afin de faire face aux besoins de la population scolaire grandissante; la Commission contractera en plus un emprunt de \$1,500,000 en anticipation des revenus qu'elle s'attend de toucher durant le premier semestre de l'année 1953.

L'automne prochain la Commission s'attend de recevoir 50,000 élèves, par comparaison avec 40,000, il y a dix ans. En 1955, la Commission scolaire protestante compte avoir 33,000 élèves dans ses écoles supérieures, en comparaison de ses 10,000 élèves qu'elle reçoit présentement; ce chiffre de 13,000 sera probablement porté à 16,000 en 1959, soit une augmentation de 60 pour cent.

Les principaux des écoles élémentaires ont l'intention de mettre sur pied, un conseil de la sécurité dans chaque classe, et de nommer un coordonnateur général, afin de prévenir les accidents de circulation dans les rues aux abords des écoles, et les accidents sur les terrains de jeux.

Hommages du Conseil de vie française au cardinal P.-E. Léger

Le Conseil de la vie française a câblé ses hommages à Son Eminence le cardinal Léger à Rome. Il a fait tenir au nouveau prince de l'Eglise le message suivant:

Conseil vie française vous prie d'agréer très respectueux hommages sept millions compatriotes langue française Canada et Etats-Unis. Se réjouit hommeur insigne. Implore humblement bénédiction. Cyrille Delage.

Les membres ont siégé mercredi, sous la présidence de M. l'abbé Adrien Verrette. Ils ont nommé secrétaire le calendrier patriotique 1953, à quinze mille

exemplaires, avait été vendu en quelques semaines. Ce calendrier contient douze photos du Congrès de la langue française tenu en juin dernier. Un album photographique de ces assises paraîtra à la fin de janvier.

La souscription en faveur de Maillerville se poursuit. Chaque courrier apporte des chèques qu'accompagnent souvent des lettres éloquentes. Le Conseil de vie française remercie cordialement les donateurs et il espère que beaucoup d'autres compatriotes initieront leur geste. Il exprime aussi sa gratitude à la presse pour l'appui qu'elle lui accorde dans cette campagne.

M. Adrien Pouliot a fait rapport de l'inauguration du poste radiophonique français de Saskatoon. La cérémonie a été des plus

émouvantes. Le Conseil de la vie française réitére à nos compatriotes de l'Ouest ses félicitations, à ceux de l'Est ses remerciements pour leur généreuse contribution à la radio française dans l'Ouest. Lors de l'inauguration du poste, M. Pouliot a remis aux dirigeants de Radio-Saskatchewan un chèque de deux mille dollars représentant la dernière touche du montant de cent vingt mille dollars souscrit par les Canadiens français de l'Est du Canada pour les deux postes de Gravelbourg et de Saskatoon, en Saskatchewan.

M. le notaire Boisvert a présenté un rapport du travail accompli depuis un an par la Société canadienne d'établissement rural. Le Conseil de la vie française a réitéré son adhésion à cet organisme et adopté une résolution de féliciter pour le bon travail qu'il accompli.

Un pan coupé, coin Western et Décarie

La ville de Montréal aménagera un pan coupé au coin sud-est de l'avenue Western et du boulevard Décarie, afin d'améliorer les conditions de la circulation à cet endroit.

L'avenue Western est divisée en deux tronçons, au boulevard Décarie l'un se trouve au sud et l'autre au nord des voies du Pacifique Canadien; la jonction se fait par le viaduc du boulevard Décarie et les avenues Crowley et Prud'homme. C'est pour cette raison qu'il s'effectue beaucoup de virages à l'intersection du boulevard Décarie et de l'avenue Western, explique un rapport du Comité exécutif.

Nouveaux feux de circulation

Le service municipal des travaux publics mettra cet après-midi

en service des nouveaux feux de circulation à six croisements de rues: Laurendeau et de l'Eglise; de Lorimer et Craig; Sherbrooke et Viau; boul. Rosemont et Viau; Fairmount et St-Urbain; et Côte Ste-Catherine et Darlington.

Café-Thé Confiture
ADOPTER LES PRODUITS
DÉSY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DÉSY L^{re}
MONTREAL

Faites-vous des amis
CADEAUX DUPUIS
avec des
CHEMISES "SPORT"
en rayonne au fini flanelle avec carreaux gais.
ACHAT SPECIAL DUPUIS — PRIX ORD. 6.95

C'est une vraie aubaine à ce bas prix car ces chemises de rayonne effet flanelle sont confortables et tellement pratiques pour le sport ou le travail. Carreaux rouge, bleu, vert. Genre "Pull-Over". Col contrastant. La taille à bande de tricot laine extensible pour ajustement parfait. Cette chemise fera un cadeau agréable à recevoir. Tours de poitrine : p.m.g.

SAMEDI chacune
4.95

PLateau 5151 — local 300

CHEMISES PRATIQUES
pour hommes et jeunes gens

belle qualité de rayonne à rayures tissées en bleu ou gris. Encolures : 14 à 16½. Nouveau col "Windsor" si aimé, manchettes simples boutonnées. Pareil vêtement sera tellement pratique pour tout homme, jeune homme que vous en offrirez deux à la fois... et que vous en achèterez pour votre propre garde-robe.

SPECIAL DUPUIS
6.95

Faites présent de ces
CRAVATES
... à chaque homme sur votre liste sans craindre d'erreur — toutes ces cravates sont de belle qualité de rayonne ou de tissu "soie" foulard dans une grande variété de dessins... coloris bleu, marron, brun, gris, vert. Petits et grands dessins... Profitez-en pour en acheter en vue du temps des FETES.

CHEZ DUPUIS
1.00

PLateau 5151 — local 300
DUPUIS — rez-de-chaussée, Ste-Catherine

Pour NOEL... CHAPEAUX
FEUTRE DUVET
SUEDE
FEUTRE DUVET UNI

Modèles nouveaux avec le bord plus étroit bordé ou piqué. Le bord de ces chapeaux se porte baissé ou relevé. Entrées de tête : 68 à 73.

CERTIFICAT CADEAU
Une minuscule boîte contenant un chapeau miniature dans laquelle vous glisserez un

BON D'ACHAT
de 5.00 à 20.00 — selon le chapeau que vous désirez offrir à "MON-SIEUR" pour ses étrennes.

ACHAT SPECIAL DUPUIS
ELEGANTS SOULIERS
pour hommes et jeunes gens soucieux de se chausser de neuf et de façon confortable pour les FETES... et après les FETES...

VIMY
5.00
ROYAL NASSAU DE LUXE
8.50 et 9.00

STETSON
10.95

BORSALINO
20.00

DUPUIS — rez-de-chaussée, St-Christophe

Dupuis Frères

8.95
DUPUIS — rez-de-chaussée, St-Christophe